

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN	
France	20.00
Pour les Ligeurs . . .	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

**POUR LA SOCIÉTÉ DES NATIONS
LE CONGRÈS DE GENÈVE**

A. AULARD

LES CRIMES DE LA GUERRE

LES FUSILLÉS DE FLIREY

Les Conseils Juridiques de la Ligue.

**De quelques Paradoxes sur
LES ORIGINES DE LA GUERRE**

Emile KAHN

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

no. F298

Pour la Société des Nations

LE CONGRÈS DE GENÈVE

Par M. A. AULARD, vice-président de la Ligue

Notre grande presse, plus ou moins nationaliste, s'est efforcée d'atténuer l'importance des résultats du récent Congrès que les associations pour la Société des Nations ont tenu à Genève, d'abord parce que cette presse n'aime pas la Société des Nations, ensuite et surtout parce que la question de l'admission de l'Allemagne a été traitée à ce Congrès dans une vue de concorde et de solidarité mondiales.

Sans prétendre à donner un compte rendu complet et détaillé, je vais indiquer ce qu'il y a eu de plus intéressant et de plus utile dans nos débats et dans nos vues, en mettant au premier plan, bien entendu, la question du rapprochement avec l'Allemagne.

Ce Congrès, c'est l'assemblée plénière de l'Union des Associations pour la Société des Nations. La dernière avait eu lieu à Milan au mois d'octobre 1920. La prochaine aura lieu à Prague, pendant les vacances de Pâques (Prague a été désignée par 12 voix contre 5 à Varsovie et 6 à Vienne). Ces assemblées sont convoquées par le Conseil général de l'Union, qui se compose de trois membres par Nation, membres élus par la Fédération des Associations de chaque pays. Ce Conseil général est une sorte de pouvoir exécutif, qui a un président annuel.

Il s'est réuni à Genève le 4 juin, et il a élu pour président M. Ador, ancien président de la Confédération suisse, président de la Croix-Rouge. Par son caractère et son talent, M. Ador est une de nos plus grandes personnalités européennes. C'est lui aussi qui a présidé le Congrès, et il l'a présidé avec une fermeté, un tact, un ton de décision et un art d'accélération qui ont été fort admirés.

La Réorganisation du Secrétariat

Au Conseil général, j'avais été chargé par la Fédération française de remplacer M. Appel, retenu ce jour-là à Paris par les devoirs de son rectorat.

Nous avions à traiter une question délicate, celle de la réorganisation de notre secrétariat.

On sait que le siège de l'Union avait été fixé à Bruxelles, et, jusqu'ici, c'est un de nos amis belges, M. Baie, qui occupait les fonctions de secrétaire. Il s'est acquitté de ses fonctions avec beaucoup de bonne grâce et de cordialité. Mais il a quantité d'autres occupations ; il n'a pas pu nous

donner tout son temps ; les choses n'ont pas toujours marché avec la rapidité et la cohérence désirables. M. Baie nous a priés de le remplacer. Il a été question de la candidature d'un autre Belge, M. le sénateur Halot, mais qui, lui aussi, n'aurait pas pu nous donner absolument tout son temps. Un de nos amis anglais, M. le major Davies, avait eu l'idée de proposer le secrétariat général à M. Venizelos. Il ne fut pas très difficile de faire comprendre à M. Davies que la personnalité de l'illustre homme d'état grec avait trop de relief et d'originalité pour qu'on pût espérer la plier aux besognes pratiques d'un secrétariat. Je lui fis aisément admettre que le talent et le prestige de M. Venizelos seraient bien plus efficacement utilisés par notre œuvre, si nous le chargions d'une grande besogne de propagande. A la demande de la délégation anglaise, je me chargeai de proposer au Conseil général qu'il fût formé un Comité permanent de propagande mondiale, où entrerait, à une place éminente, M. Venizelos, et, à côté de lui, deux ou trois personnalités illustres, choisies dans différentes nations. Le Conseil général accepta unanimement cette proposition, qui a donné toute satisfaction aux Anglais, et le bureau fut invité à former ce Comité dans le plus bref délai.

Election de M. Th. Ruyssen

Restait l'élection du secrétaire général.

D'accord avec les Anglais, je proposai (comme j'en avais mandat), la candidature de M. Théodore Ruyssen, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Bordeaux, dont je n'ai pas besoin de faire l'éloge aux lecteurs des *Cahiers des Droits de l'Homme*.

M. Ruyssen a été nommé par 13 voix contre 3 à M. Halot, et il a bien voulu accepter, avec son dévouement ordinaire, ces fonctions qui vont le forcer à quitter sa chaire et à aller s'installer à Bruxelles.

C'est là un heureux événement. M. Ruyssen n'est pas seulement un apôtre de la paix et de la Société des Nations : c'est un organisateur.

Puis le Comité a décidé qu'un bureau annexe serait établi à Genève, pour assurer la liaison entre les services officiels de la Société des Nations et ceux de l'Union installés à Bruxelles. A la tête de ce bureau on a placé un distingué citoyen suisse, M. Golay.

Les Délégations nationales

Quant au Congrès proprement dit, il a tenu séance les 6, 7, 8 et 9 juin.

Les nations suivantes y étaient représentées : Autriche, Belgique, Chine, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie.

Parmi ces délégués, on remarquait, pour la Belgique, le sénateur Lafontaine; pour la Grande-Bretagne, le major Davies, le lieutenant-colonel Borden-Turner, M. Dickinson; pour la Grèce, M. Seferiadès; pour la Hongrie, le comte Apponyi; pour l'Italie, M. Facchinetti; pour la Russie, MM. Avxentieff et Efremoff; pour la Suisse, MM. Bovet, Calonder, Favre, Mercier, Nippold, Picot, Pictet, Usteri.

La délégation française était composée de MM. Appell, Aulard, Bouglé, Keufer, Villard, Risler, Ruyssen, Godart, de Lapradelle, Amé Leroy, Renaudel, Jacques Dumas, Prudhommeaux, Mme Ménard-Dorian. Mme Ménard-Dorian n'est pas la seule femme qui ait participé aux travaux du Congrès : Lady Gladstone, la bru du grand homme d'Etat anglais, a été le rapporteur d'une des Commissions; Mlle Vacaresco a brillamment représenté la Roumanie et a prononcé un discours très goûté; la Chine avait parmi ses délégués Mlle Tchong, présidente de l'Union des Femmes Chinoises.

Les Commissions

Le Congrès a formé six Commissions :

1^{re} COMMISSION. — *Amendements au Pacte* : président, M. Usteri; rapporteur M. de Lapradelle.

2^e COMMISSION. — *Désarmement* : président, M. Appell; rapporteur, M. Lange.

3^e COMMISSION. — *Droits des minorités* : président, M. Dickinson; rapporteur, M. Bouglé.

4^e COMMISSION. — *Propagande* : président, M. Quartier-la-Tente; rapporteur, M. Favre.

5^e COMMISSION. — *Cour de Justice* : président, M. Rutgers; rapporteur, M. Borden-Turner.

6^e COMMISSION. — *Admission; Questions diverses d'actualité* : président, M. Aulard; rapporteur, Lady Gladstone.

L'admission de l'Allemagne

Je vais d'abord, et surtout, parler des travaux de la 6^e Commission puisque c'est elle qui a eu à traiter la grosse question de l'admission de l'Allemagne.

La Fédération française, dans la séance qu'elle avait tenue à Paris, avant le départ des délégués, avait unanimement accepté l'idée d'admettre dans l'Union la société allemande, candidate à cette admission, si elle remplissait les conditions de nos statuts.

Quant au vœu annoncé pour que l'Allemagne elle-même fût admise à la Société des Nations, la Fédération française avait donné mandat à ses délégués de s'inspirer du vœu qui, au mois d'octobre

dernier, avait été voté au Congrès de Milan en ces termes :

Dans l'intérêt véritable de la paix des peuples, il convient d'admettre le plus tôt possible dans la Société des Nations tous les Etats, sans en excepter aucun, désireux d'y adhérer et en mesure de fournir les garanties spécifiées par l'article premier du Pacte.

Précédemment, une des Sociétés qui forment la Fédération française — à savoir l'Association que président MM. Léon Bourgeois et Paul Appell — avait donné le même mandat à ses délégués, à l'unanimité moins une voix.

Dès sa première séance, la 6^e Commission fut saisie d'une demande d'admission de la part de la « Deutsche Liga für Völkerbund ». Cette association berlinoise s'est formée depuis la fin de la guerre; elle compte parmi ses membres des pacifistes sincères et sérieux; elle a travaillé avec zèle. La Commission a été unanime à proposer son admission. Le Congrès lui-même a été unanime à l'admettre, et, sur la demande de notre président, M. Ador, cette admission a été prononcée sans débats et comme par acclamation.

Puis, dans la 6^e Commission, les Italiens ont proposé le vœu de l'admission de l'Allemagne.

Après un court débat, ce vœu a été unanimement adopté par la Commission, en ces termes :

Dans l'intérêt de la paix véritable et de la coopération des peuples, le Congrès émet le vœu que l'Allemagne soit admise le plus tôt possible dans la Société des Nations, conformément au Pacte de cette Société.

J'avais proposé, conformément à mon mandat, que l'article premier de ce pacte fût expressément visé dans le vœu. On me fit remarquer qu'il valait encore mieux viser le pacte tout entier avec tous les devoirs et tous les droits qui y sont inscrits. La Commission se rangea à cet avis.

* * *

Quand le vœu vint devant le Congrès, un délégué français, M. de Lapradelle, demanda que la mention de l'article premier fût formellement inscrite dans le vœu. Il aurait mieux valu, à mon sentiment, que la délégation française n'élevât aucune difficulté, même de forme, afin que le bon effet du geste généreux et sage restât tout entier. Mais il était difficile de se refuser à une précision de forme qui ne touchait pas au fond, et la 6^e Commission, aussitôt réunie par moi dans une courte suspension de séance, accepta unanimement l'amendement proposé, et le vœu ainsi amendé fut unanimement voté par le Congrès, avec les plus vifs applaudissements.

On peut dire que ce résultat — et tout le monde n'espérait pas l'obtenir — a été accueilli, dans la ville de Genève et dans tous les milieux internationaux qui s'y trouvent, par un grand mouvement de joie et d'espérance. Nulle part, plus qu'à Genève, on n'est convaincu qu'un rapprochement entre la France et l'Allemagne est l'indispensable condition de la paix, et ce rapprochement ne se peut opérer honorablement et utilement que dans la Société des Nations. D'autre part, en faisant ce grand ef-

fort de raison pour comprimer sa douleur et ses justes ressentiments, la France donne au monde une leçon de générosité, et surtout elle sort de cet isolement où l'avait si imprudemment jetée une politique d'irréflexion et de haine.

Enfin, le vœu de Genève, connu en Allemagne, aura pour effet de fortifier ce loyal et fragile Gouvernement du docteur Wirth, de décourager les éléments impérialistes et rétrogrades, de désarmer les âmes après que les corps ont été désarmés.

Au mois de septembre prochain, l'Assemblée de la Société des Nations tiendra sa seconde session. Il est à prévoir, ou plutôt à espérer, que l'Allemagne, encouragée par le vœu de Genève, posera sa candidature pour être admise dans la Société des Nations, et, en vérité, ce vœu même l'y incite. J'espère bien que le Gouvernement français donnera alors à ses représentants à l'Assemblée, MM. Bourgeois, Viviani et Hanotaux, des instructions conformes à notre vœu, puisque l'Allemagne a commencé à remplir ses engagements et qu'elle a sérieusement poussé son désarmement.

Vœux divers

Une autre mesure de réconciliation générale a été prise par le Congrès et par le Conseil général.

Les Polonais nous avaient invités, de la façon la plus pressante, à tenir le prochain Congrès à Varsovie. Quelle que soit notre sympathie pour cette courageuse nation, à la fois si jeune et si vieille, et dont l'existence est indispensable à la paix de l'Europe, nous avons pensé qu'il était plus politique, plus utile à la pacification, de tenir le prochain Congrès à Prague. La prochaine séance du Conseil général sera tenue à Vienne, dans la capitale d'un des Etats vaincus, afin de commencer, par ce geste, à effacer la ligne de démarcation entre les ex-belligérants. C'est donc à Vienne, au mois d'octobre prochain, que se réunira le Conseil général, aussitôt après que l'Assemblée de la Société des Nations aura tenu cette session où, peut-être, l'Allemagne aura été admise. Vienne, en octobre 1921, pour la séance du Conseil général; Prague, à Pâques 1922, pour le Congrès: voilà deux désignations qui plairont à la fois aux partisans de la réconciliation générale et à ceux qui veulent honorer et encourager les jeunes nations comme la Tchécoslovaquie, dont les débuts ont été si sages et si robustes.

La 6^e Commission avait été saisie d'autres vœux.

Il y avait le vœu tendant à ce que, dans la Société des Nations, les membres du Conseil et de l'Assemblée fussent élus par les Assemblées législatives de chaque nation ou dans telle autre forme démocratique correspondant aux institutions de ces nations. Ces vœux furent adoptés par la Commission, mais seulement à la majorité des voix. Le Congrès en a renvoyé l'examen à sa session de Prague.

Sur le rapport de la même Commission, le Congrès a émis le vœu : « Que le régime des passeports soit supprimé le plus tôt possible entre les nations qui composent la Société. »

C'est encore sur le rapport de la 6^e Commission que le vœu suivant a été unanimement adopté :

Le Congrès,

Emu de la malheureuse situation de la Géorgie, cette nation, démocratiquement organisée, qu'une armée étrangère a envahie et occupe contre le vœu des habitants, et qui a perdu ainsi son indépendance et sa liberté,

Exprime toute son indignation et demande instamment au Conseil et à l'Assemblée de la Société des Nations, de prendre des mesures pour que le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes soit appliqué à la Géorgie.

Un vœu analogue a été exprimé, unanimement, en faveur de l'Arménie.

Quant aux vœux présentés par les autres Commissions, signalons celui par lequel le Congrès a insisté pour que les divers Gouvernements ratifient enfin les statuts de la Cour permanente de Justice internationale.

Sur le droit des minorités, sur les intérêts de la classe ouvrière, sur la limitation des armements, sur la création d'une armée internationale, des vœux ont été adoptés, conformément aux principes démocratiques.

* * *

Tels ont été les principaux résultats de ce Congrès mémorable.

Si étendu qu'il soit, le compte rendu que je viens d'en esquisser ne peut pas donner une idée de l'esprit de concorde, de fraternité, de travail et d'espérance qui animait les congressistes. Presque toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité. Il n'est pas exagéré de dire qu'au-dessus des patries particulières que chaque délégation représentait, il s'est formé, à Genève, dans les esprits et dans les actes, une patrie supérieure, une patrie humaine, dont un des signes, visible et éloquent, a été, par exemple, l'amitié cordiale qui a uni la délégation chinoise aux délégations européennes. Je crois que l'esprit d'égoïsme et de nationalisme a subi, à Genève, un très sérieux échec, bien que le silence concerté de la presse rétrograde essaie de masquer cet échec. Un grand pas a été fait dans la voie qui mène à la fédération des peuples, cet idéal de l'avenir.

A. AULARD,

*Professeur à la Sorbonne,
Vice-Président de la Ligue.*

Mea culpa !

On a lu, dans les journaux, les déclarations courageuses de M. Rathenau, ministre allemand de la Reconstitution dans le cabinet de M. Wirth. On ne connaît pas assez en France la lettre émouvante qu'il écrivait au colonel House, au mois de décembre 1918:

Le peuple allemand est innocent. Sa faute est de n'avoir pas fait sa révolution au dix-neuvième siècle. Il a obéi à ses chefs sans savoir ce qu'il faisait... Toutefois, il y a des coupables. C'est le petit nombre de ceux qui, par folie des grandeurs, ont voulu la guerre. Ce sont aussi les hommes, dont je suis, qui ont vu venir la guerre, qui ont pensé tout de suite qu'elle était une folie. Je m'accuse moi, d'avoir compris, d'avoir laissé faire et de vivre encore.

LES CRIMES DE LA GUERRE

LES FUSILLÉS DE FLIREY

Par les Conseils Juridiques de la Ligue

M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue, vient de demander au ministre de la Justice de prescrire une enquête en vue de déterminer les circonstances dans lesquelles furent déferés à une Cour martiale, le 19 avril 1915, sous l'inculpation de refus d'obéissance en présence de l'ennemi, quatre militaires du 63^e régiment d'infanterie en campagne : le caporal Morange (Antoine) et les soldats de 2^e classe Fontanau, Baudy et Prévost, appartenant tous à la 5^e compagnie de ce régiment.

Jugés le 19 avril, les quatre condamnés ont été passés par les armes à Manonville (Meurthe-et-Moselle), le 20 avril 1915, à 13 heures.

Des documents et des témoignages nombreux recueillis par la Ligue des Droits de l'Homme au cours d'une enquête minutieuse, il résulte que ces malheureux furent déferés à la Cour martiale après avoir été désignés au sort parmi les soldats de la 5^e compagnie, que la fatale sentence, qui ne leur fut pas notifiée, fut rendue sans garanties de droit, puis exécutée avec une hâte stupéfiante, frappant ainsi quatre innocents.

Les événements qui précédèrent de quelques jours cet effroyable drame méritent de retenir, tout d'abord, l'attention.

Ces événements sont, à notre avis, d'une importance capitale. C'est en eux, en effet, qu'il faut exclusivement rechercher la cause initiale de la tragédie de Manonville.

Leur exposé, au début même de cette requête, appuyé sur des témoignages d'une sincérité indiscutable, fera mieux comprendre quelles graves erreurs ont été commises par un commandement incapable, ignorant tout de la psychologie de la troupe placée sous ses ordres, et qui semblait n'user de son autorité que pour provoquer dans les rangs la démoralisation et l'esprit de révolte.

Voici quel fut le premier épisode du drame :

Le 63^e régiment d'infanterie (colonel P...), formant avec le 78^e, la 45^e brigade (général P...), de la 23^e division (12^e corps d'armée) fut désigné, le 5 avril 1915, pour attaquer, avec deux de ses bataillons (2^e et 3^e), les tranchées allemandes de Régnéville (M.-et-M.).

La 5^e compagnie du 63^e (capitaine de R...) formait la première vague d'assaut et, malgré la fatigue des hommes, occupés depuis deux nuits, à creuser des parallèles de départ, elle attaqua avec un entrain magnifique.

Malheureusement, l'attaque, mal conçue par le commandement, mal préparée par notre artillerie, échoua, et coûta de grosses pertes.

La 5^e compagnie fut cruellement éprouvée, et l'importance de ses pertes frappa très vivement l'esprit de tous les survivants.

Le lieutenant de réserve M..., ancien chef de section à cette compagnie, glorieux mutilé déclare, dans une lettre qu'il nous a adressée le 10 juin :

« La 5^e compagnie était de première vague, et, malgré la fatigue, marcha à l'assaut avec un entrain superbe. Hélas ! comme les camarades, elle tomba sur un énorme réseau intact, et subit de grosses pertes. Notre

« capitaine de R... était blessé. Je donnai l'ordre de se coucher. De 10 heures du matin à la nuit, nous fîmes les morts pour ne pas être tués. La journée fut longue. Enfin, à la faveur de la nuit, nous pûmes regagner nos tranchées en emportant nos blessés. »

M. V..., ex-soldat à la 5^e compagnie, confirme (lettre du 4 juin 1921) :

« La 5^e compagnie avait particulièrement souffert et quelques-uns de ses éléments étaient restés plus de 9 heures dans les fils de fer barbelés. »

Nous trouvons la même appréciation sous la plume de M. L... (Jean), ancien soldat à la 5^e compagnie :

« Arrivés en ligne le 3 avril au soir, on attaqua. Per- sonne devant nous. Pas de mal. Le 5, il faut recommencer. Des renforts sont venus de Metz, nous sommes bien reçus. Les 2^e et 3^e bataillons éprouvent de fortes pertes ; la 5^e compagnie désignée pour commencer l'attaque est fort réduite. Depuis 48 heures, nous demandons à être relevés. »

Dans la nuit du 5 au 6 avril, le 63^e fut relevé, remplacé en ligne par le 107^e, et envoyé au repos, pendant quelques jours, aux environs de Manonville-Domèvre.

C'est là que parvint, le 11 avril, au général P..., commandant la 45^e brigade, un ordre l'informant que sa brigade (63^e et 78^e régiment d'infanterie) était détachée de la 23^e division (général A...) et mise à la disposition du 31^e corps d'armée, commandé par le général D...

Cet ordre, d'apparence anodine, devait être, par la suite, un des facteurs les plus importants du drame qui va se dérouler.

Quelle était, en effet, la cause du détachement de cette brigade ?

Il s'agissait de renforcer le 31^e corps d'armée chargé de reprendre, sur les positions allemandes de Régnéville et du bois de Mortmare, les attaques qui jusqu'à ce jour avaient échoué lamentablement.

Le 63^e ne jouit guère du repos bien gagné qui lui avait été accordé. Il eut tout juste le temps de combler les vides causés par les dernières attaques par des recrues de la classe 1915, puis de recevoir l'ordre d'attaquer le bois de Mortmare, un des centres les plus formidables de la résistance allemande, qui jouissait d'une triste réputation parmi la troupe.

Le 2^e bataillon du 63^e, sous les ordres du commandant P..., fut désigné comme bataillon d'attaque du régiment, la 1^{re} vague d'assaut devant être fournie par une compagnie dudit bataillon.

Le triste souvenir des erreurs commises par le commandement aux attaques des 4 et 5 avril, ne cessait d'obséder la mémoire des survivants de ces cruelles journées et n'était pas de nature à leur inspirer une grande confiance dans la réussite de l'opération projetée.

Il ne semble pas que le commandement responsable se

soit préoccupé de leurs légitimes appréhensions et se soit efforcé de leur inspirer confiance.

Tout au contraire, un acte inouï d'injustice fut commis par lui, à cette heure critique, acte qui eut pour conséquence de porter un coup fatal au moral des soldats de la meilleure compagnie du régiment et de provoquer l'horrible tragédie qui devait se produire quelques jours après, à Manonville.

La première vague d'assaut devait, d'après l'ordre, être formée d'une seule compagnie, à désigner dans le sein du 2^e bataillon. La 5^e compagnie ayant déjà rempli ce rôle les 4 et 5 avril, et ayant éprouvé à cette occasion de lourdes pertes, il ne pouvait être question de la désigner de nouveau.

Le choix était donc nettement circonscrit entre les trois autres compagnies du bataillon (6^e, 7^e et 8^e).

Il est à peine besoin de souligner l'importance capitale que la troupe attachait au respect rigoureux, entre les unités, du tour d'attaque qui consacrait l'égalité de tous devant le risque, devant la mort.

Refuser d'appliquer une telle mesure de justice, c'était commettre un véritable crime.

Il semble, cependant, que dans les tristes circonstances que nous relatons, le commandement à qui incombait la charge de cette désignation n'ait pas eu conscience de ses devoirs.

Ce choix devait être fait soit par le colonel P..., commandant le 63^e, soit par le commandant P..., commandant le 2^e bataillon de ce régiment.

Ni l'un ni l'autre n'osèrent prendre la responsabilité d'une désignation précise, d'ailleurs facile.

Ces chefs étranges, abdiquèrent au hasard leurs prérogatives et convinrent que la compagnie d'assaut serait désignée par le sort !

C'était ne tenir aucun compte du rôle périlleux joué, quelques jours auparavant, par la 5^e compagnie.

Le sort, par un caprice atroce, désigna cette malheureuse unité.

Cette désignation, signifiée par la voie de l'ordre, fit germer la colère dans le cœur des gradés et des hommes de cette compagnie.

Le sentiment de révolte qui s'ensuivit se retrouve dans les lettres qui nous ont été adressées par les survivants.

« Il fallait pour cette opération une seule compagnie en première vague, dit le lieutenant M... On tira au sort et le sort désigna la 5^e ».

« Nos hommes, encore incomplètement remis du combat précédent, ne purent comprendre (avec juste raison) pourquoi ils devaient encore marcher, puisque ce n'était pas leur tour. »

« Je connaissais mes soldats, ils ne me cachèrent rien ; je me rendis compte de la situation et aidé du commandant P... et du capitaine D..., je fis tous mes efforts pour remonter le moral de mes hommes. »

« Le 2^e bataillon fut désigné pour faire l'attaque en face du bois de Mortinare, écrit M. R... (Antoine) ex-soldat à la 5^e compagnie. »

« Nous l'avons trouvé mauvaise, car la 8^e compagnie, commandée par le capitaine P..., était restée en réserve pendant les attaques des 4, 5 et 6 avril et se trouvait encore de réserve. »

« Nous protestâmes de l'injustice qui était faite à notre égard en disant que nous ne refusions pas de marcher, mais à notre tour. »

M. L..., déjà cité, déclare :

« C'est la 5^e compagnie qui est désignée à nouveau. Tous, unanimement, déclarent qu'ils ne sortiraient pas,

« que c'était à la 8^e (capitaine P..., un débrouillard), de marcher. »

La même opinion est exprimée dans le passage suivant, extrait de la lettre de M. V... déjà cité :

« Le sort échu à la 5^e compagnie. Or la 5^e avait été compagnie d'assaut les 3, 4, 5 avril précédents. Elle sortait d'en prendre, son chef, le capitaine G. de R... avait été blessé et remplacé par un capitaine de cavalerie, le capitaine D..., arrivé la veille de l'attaque et inconnu des hommes. »

Le commandement n'ignorait pas quelle irritation cette décision — qui constituait une véritable provocation — avait fait naître dans le cœur des soldats de la 5^e compagnie.

Le commandant P... reçut une délégation d'hommes de cette unité, venus, non pour déclarer qu'ils ne marcheraient pas, mais uniquement pour protester contre l'injustice commise à leur égard.

« Le commandant nous dit, écrit M. R... déjà cité, que l'attaque que nous allions faire n'était rien à faire, et que le général P..., commandant la brigade, lui avait promis du repos pour son bataillon. »

« Les poilus demandaient au commandant un délai de 24 heures pour l'attaque, et de partir de suite en ligne, de façon à faire connaître aux jeunes rentiers (recrues de la classe 1915) ce que c'était qu'une première ligne ainsi que la tâche qu'ils venaient accomplir. »

« Les ordres, répondit-on, sont donnés pour demain matin 19. Il faut marcher. La compagnie partit le soir même. »

M. V... déjà cité, confirme :

« Une délégation se rendit auprès du commandant P... pour lui dire que les hommes de la 5^e n'attaqueraient pas, ça n'était pas leur tour ; ils voulaient bien être soutien d'attaque, mais non marcher toujours en tête. »

Tout porte à croire que le commandant P... rendit compte à ses chefs hiérarchiques du mécontentement qui régnait à la 5^e compagnie et qui était causé par l'injustice commise envers les hommes de cette unité et par les appréhensions légitimes que leur causait la mauvaise préparation de l'attaque.

Nous trouvons la preuve de ce que nous avançons dans les déclarations suivantes de M. B..., ancien caporal à la 8^e compagnie du 63^e :

« La veille ou l'avant-veille de l'attaque, le général de brigade P... était venu au cantonnement à Manonville, s'entretenir avec le colonel ou le commandant, je ne sais au juste. »

« Après l'entrevue, un poilu de la clique (tambour ou clairon) interpelle le général, lui disant à peu près ceci :

« D. — Pardieu, mon général, j'avais à vous parler. »

« R. — Dites. »

« D. — Nous avons toujours fait notre devoir et nous sommes toujours disposés à le faire, mais si l'artillerie ne démolit pas les réseaux de fil de fer et les défenses pour nous livrer passage, nous ne monterons plus sur le terrain. »

Malgré tous ces avertissements, le commandement ne se rendit jamais exactement compte de la gravité de la situation. Un fossé existait entre la troupe et lui. Il ne fit rien pour le combler.

En ces heures graves où, seule, l'influence des officiers de troupe réussissait à maintenir — au prix de quels efforts ! — la discipline dans les rangs, les généraux P...

et P..., (celui-ci commandant la division à laquelle était rattachée la 45^e brigade), se signalèrent auprès des hommes par des manifestations théâtrales maladroites.

« Je connaissais mes soldats, ils ne me cachaient rien, déclare le lieutenant M... déjà cité, ... je fis tous mes efforts pour remonter le moral de mes hommes. Nous y avions en partie réussi, mais dans l'après-midi du 18, une malheureuse intervention du général P..., avisé de ce qui se passait, vint tout gêner et détruire notre travail. J'étais navré, car je prévoyais les conséquences d'un refus de marcher. »

M. V... confirme, en ces termes, la déclaration du lieutenant M... :

« Le lieutenant M..., de la 5^e compagnie, sous-ordre du capitaine D..., véritable camarade des hommes sous ses ordres, mutilé depuis, et sachant les conséquences qu'entraînerait pour la compagnie un tel refus, les sermonna et les avait presque convaincus, lorsque le général P..., commandant la division (mort depuis), vint les tancer et gâta toute l'affaire. »

Avec de telles provocations, un drame devait inévitablement se produire.

Il se produisit les 19 et 20 avril.

La 5^e compagnie quitta Manonville le 18 avril, dans la soirée, pour se rendre en première ligne. Le moral des hommes, si fortement ébranlé par les derniers événements, s'améliora dès qu'ils eurent quitté le cantonnement, et ne cessa de croître pendant toute la durée de la marche. Mais, hélas ! cela ne pouvait pas durer.

D'autres fautes, encore plus graves que les précédentes, avaient été commises et leur constatation, dès l'arrivée en secteur, par ces hommes qui allaient si courageusement à la mort, devait engendrer la révolte.

« Pendant la route, le moral était redevenu bon, écrit M. R..., et chacun disait son petit mot, ayant l'espoir de redescendre de l'attaque. »

« Arrivés sur les lieux, le spectacle était terrible. Notre point de départ était un fer à cheval tenu sur les deux versants, d'un côté par le 163^e, de l'autre par le 78^e. Le milieu par les Allemands. »

« Notre mission était de prendre le haut de la crête afin de pouvoir faire liaison avec les deux régiments. »

« Dans un passage de 170 mètres de large, environ, sur 60 mètres de long, nous avons évalué le nombre de cadavres en décomposition depuis au moins plus de deux mois à 300 environ, appartenant au 157^e régiment d'infanterie alpine, au 163^e, ainsi qu'au 275^e de réserve. »

Le lieutenant M... traduit la même impression :

« ... J'eus cependant, dans la nuit, un moment d'espoir, car à l'heure du départ, tout le monde était pressenti. Mais j'avais aussi le pressentiment que quand nous arriverions au secteur, ce serait l'effondrement. »

« C'est qu'il n'était pas beau le secteur que j'avais été reconnaître la veille. Les cadavres y étaient nombreux. Ce que je craignais arriva. Quand nos malheureux soldats virent ce spectacle, le peu de force qu'ils avaient les abandonna complètement et tout fut inutile. Oh ! j'ai encore devant les yeux leurs pauvres figures égarées. Ce n'étaient plus des hommes, mais des loques, dont le ressort moral était cassé. »

« Nous nous entassons dans les boyaux où ça pue la charogne, déclare M. V..., et dans lesquels une quantité invraisemblable de cadavres boches ou fran-

çais pourrissent, laissant de ci, de là, émerger un bras, une jambe, un crâne. Le 397^e occupe déjà les boyaux ; nous nous superposons à eux, si l'on peut dire. Nous voici les uns contre les autres, pressés dans ces boyaux. »

« L'artillerie coloniale martelle déjà les tranchées d'en face, si proches que nous recevons, nous, la majeure partie des éclats. La redoute en face est muette, mais les 30 mètres qui nous en séparent sont hérissés de fils de fer auxquels, lamentablement, pendent des loques humaines, des Français pour la plupart, que les éclats de nos obus font danser comme des pantins lamentables. »

Le 19 avril, à 6 heures, heure fixée pour l'attaque, le capitaine D..., commandant la 5^e compagnie, sort bravement de la tranchée et se porte en avant. Une quarantaine d'hommes et de gradés le suivent. Mais, arrêtés par les fils de fer intacts et par le feu des mitrailleuses ennemies, ils ne peuvent aborder la tranchée allemande et sont contraints de se terrer dans des trous d'obus pour y attendre, comme cela s'est déjà produit le 5 avril, le moment de regagner nos lignes.

L'attaque, dès le début, est dans l'impossibilité absolue de progresser.

Le commandement, informé, n'accepta pas cet échec, dont toute la responsabilité n'incombait qu'à lui seul.

Dans l'après-midi, ordre fut donné au capitaine D... de conduire sans délai sa compagnie à la carrière de Flirey, au P. C. du général commandant le secteur d'attaque.

Cet ordre fut exécuté en plein jour.

« Il nous fallut pour cela, nous écrit le lieutenant M..., traverser un grand glacis complètement en vue et battu par l'artillerie allemande. Personne ne fut tué. C'est un miracle ! »

Le général commandant le secteur était le général D..., commandant le 31^e corps d'armée. Il reprocha aux hommes leur attitude, dans un langage d'une violence inouïe, et leur annonça que des sanctions impitoyables allaient être prises contre eux.

La traversée du glacis, en plein jour, sous le feu de l'artillerie allemande ne constituait pas, pour ce grand chef, un châtiement suffisant !

Les assistants, atterrés, eurent l'impression que toute la 5^e compagnie allait être passée par les armes, et le souvenir de cette menace effroyable se retrouve dans toutes les lettres des survivants :

« Nous arrivons aux carrières de Flirey, déclare M. V... « Là, repos. Le général commandant le 31^e corps d'armée (et non, à mon avis, le général A... qui n'est pour rien, je crois, dans cette affaire) veut faire passer toute la compagnie à la mitrailleuse, séance tenante, dans la carrière. »

« Une cour martiale est établie. Le colonel P... supplie le général commandant le 31^e corps qui le rend responsable de l'insubordination de son régiment et finalement exige que chaque chef de section désigne un homme de sa section pour être fusillé. »

La même impression est recueillie dans une lettre de M. R... :

« Nous partions pour notre cantonnement... « En cours de route, on apprend que la compagnie allait être toute fusillée. »

M. B... (René), confirme :

« Et à Manonville on devait fusiller toute la compagnie. »

MM. L... et S... expriment une impression peu différente de celles de leurs camarades :

« Le général commandant le 31^e corps demandait la mise à mort immédiate des cent trente-trois anciens de la compagnie. »

« La plupart de la compagnie devaient subir le même sort que les quatre camarades qui furent fusillés le lendemain ».

L'intention du général D... paraît donc bien être celle qu'il avait exprimée avec tant de véhémence devant la troupe, frappée de stupeur.

Nous savons, en effet, que le colonel P..., commandant le 63^e, implora en termes déchirants la pitié de son chef et qu'il parvint, grâce aux accents de son cœur, à faire limiter le nombre des victimes expiatoires.

Le général D... décida, alors, qu'une cour martiale se réunirait sans délai, que le caporal Morange (désigné sur la seule dénonciation de l'adjudant D...) et 4 hommes désignés, à raison de un par section, par les chefs de section, lui seraient déferés.

Les chefs de section ayant refusé de faire cette désignation, il fut décidé que les quatre inculpés seraient désignés par la voie du sort.

C'est ce qui résulte formellement de tous les renseignements et témoignages que nous avons recueillis sur ce point important :

« Pour l'honneur des hommes, les chefs de section refusent d'obéir à cet ordre infâme, écrit M. V..., et les quatre autres sont désignés au sort. »

M. S... déclare :

« Maintenant, j'ai entendu dire qu'on les avait fait tirer au sort parmi la fameuse compagnie. »

M. B... confirme :

« Nous avons entendu dire qu'ils furent tirés au sort. »

Enfin le lieutenant M... affirme :

« Les inculpés furent tirés au sort » et il ajoute : « Comment faire autrement, puisque tous étaient de bons soldats et aucun plus coupable que l'autre ? »

Ainsi furent inculpés les soldats Fontanaud, Baudy, Prévost et Coulon, alors que le caporal Morange était inculpé, lui, sur la seule dénonciation de l'adjudant D...

* * *

Que penser de tels chefs qui, appelés pour la deuxième fois, dans une heure tragique, à prendre une décision mettant en jeu la vie de leurs hommes, s'en remettent, encore une fois, au hasard du soir de choisir ceux qui devaient être livrés à leur justice !

Inculper, c'est établir en raison de faits précis et en vue d'un jugement ultérieur, un rapport juridique entre un individu déterminé et une infraction pénale précise. En l'espèce, ce rapport n'existait pas, ne pouvait pas exister. Il n'était établi par rien. Il était créé uniquement par la fantaisie du hasard !

Cette conception sauvage de la justice expiatoire nous reporte au temps les plus reculés de l'Histoire.

Et c'est avec une telle parodie de justice que l'on prétendait relever le moral des troupes !

Quelle était la valeur morale de chacun des inculpés ? Quelle était leur conduite passée et leur manière ordinaire de servir ? Autant de renseignements indispensables que le commandement aurait dû recueillir sur leur compte avant de les déferer à la Cour Martiale.

Ces renseignements nous sont fournis par les chefs et

par les camarades de ces malheureux, témoins qualifiés mieux que quiconque pour les apprécier.

Citons, au hasard, la déclaration si noble du lieutenant M... :

« .. Je ne crains pas d'affirmer que la 5^e compagnie était, avec juste raison, la plus cotée du régiment et que les fusillés étaient tous de bons soldats. »

« L'un d'eux, me rendit même un signal service à l'attaque de Régnéville (4-5 avril). Il se trouvait près de moi, couché devant le réseau allemand que nous n'avions pu franchir, et après avoir fait devant sa tête un petit masque de terre, il me prêta son ouïll pour que je puisse à mon tour me protéger. Sans lui, je serais probablement mort. »

« Je fis mon possible pour sauver mes hommes. D'ailleurs, il ne pouvait en être autrement, puisque tous, je le répète, étaient de braves et dignes soldats. »

Et celle, aussi émouvante, de M. Antoine R... :

« J'ai connu Baudy aux attaques des 24, 25, 26 septembre 1914 à Saint-Léonard, près de Reims. Il était à mon escouade. Brave, courageux, j'ai conservé toujours un bon souvenir de lui. »

« Le caporal Morange était un cœur d'or, bruyant, aimant la gaîté. Tous ceux de son escouade vous diront que c'était un homme qui méritait l'estime de chacun. Fontanaud, je l'ai vu au bois B., en face de Jonchery (Marne) apporter le ravitaillement pour son escouade sous un bombardement terrible. Toujours froid, causant très peu. »

« Prévost, en voilà un qui ne sortira jamais de ma mémoire. Je ne puis vous faire de compliment assez grand pour ce malheureux qui fut victime de la destinée. Je voudrais pouvoir connaître le grief que l'on avait contre lui, doux comme un agneau, toujours prêt à remonter le moral de ses camarades. Le bon vieux papa, comme je le disais, mort, d'après tous mes camarades, en véritable héros. »

C'est sur de tels hommes que le sort, suprême exécuteur des hautes-œuvres du commandement, avait jeté son choix.

* * *

La Cour Martiale se réunit aussitôt (après-midi du 19 avril). Elle était composée de trois membres :

Le chef de bataillon B..., président, le capitaine de R..., et l'adjudant C..., membres.

La défense des inculpés était assurée par le lieutenant de réserve M... de la 6^e compagnie.

Les débats ne furent précédés d'aucune instruction et durèrent peu de temps. L'interrogatoire des inculpés fut bref et de rares témoins (trois au plus) furent rapidement entendus.

Il semble, à ce propos, que la Cour n'ait procédé qu'à l'audition d'un seul témoin à décharge, le lieutenant M...

Quelles instructions avaient été données par le général D... aux membres de la Cour Martiale ? Nous l'ignorons, mais un passage de la lettre à nous adressée par le lieutenant M... nous porte à croire qu'ils avaient reçu l'ordre de prononcer une sentence impitoyable.

« Ils (les membres de la Cour) étaient là par ordre, et ne pouvaient qu'obéir. »

Le lieutenant M... présentait, avec tout son cœur de loyal soldat, la défense de ces malheureux innocents.

Mais tout cela n'était que parodie de justice.

Ce n'était pas à des juges que le défenseur s'adressait, c'était à des agents d'exécution qui étaient là, en service commandé, pour prononcer, par ordre, un verdict de mort.

Il importe de noter qu'au milieu de la séance, le soldat Coulon ayant déclaré qu'il avait gravi, à l'heure de l'attaque, quelques gradins de franchissement, cessa d'être inculpé.

Il ne restait donc plus comme inculpés que le caporal Morange, et les soldats Fontanaud, Baudy et Prévost.

La séance de la Cour fut levée sans que le Président ait notifié à ces malheureux la sentence qui les frappait.

Toutes les lettres et déclarations que nous avons sous les yeux établissent d'une façon indiscutable cette violation de la loi.

Citons, tout d'abord, celle du lieutenant M...

« Y eut-il seulement un jugement rendu par la Cour? »
 « Les faits semblent dire que non puisque aucune décision ne nous fut communiquée et que le soir nous rentrions au cantonnement persuadés que nos camarades en seraient quittes pour une légère peine.

« Hélas notre illusion fut courte. Le lendemain matin, le commandant nous annonça en pleurant que l'ordre d'exécution venait de lui être transmis. Nous étions afférés. »

Celle de M. V... confirme :

« Après quoi, sans avoir notifié de décision quelconque aux inculpés, le bataillon rentra à Manonville. Les inculpés restant quatre donc, et non cinq ni six, sont enfermés sans connaître le sort qui leur est réservé. »

Celle de M. L..., établit péremptoirement que, jusqu'au lendemain, 20 avril, les inculpés ignoraient le sort qui leur était réservé :

« Les accusés eux-mêmes ne connurent leur sort que deux ou trois heures avant d'être assassinés.

« Les accusés, plutôt les désignés pour être tués, furent emmenés au poste de police de Manonville, le soir, vers vingt heures (19 avril).

« C'est moi qui étais comme chef de poste. Je dus signer un reçu de cinq prisonniers et le lieutenant qui les conduisait me menaça de bien des maux si le lendemain ils n'étaient pas là.

« Dès que je fus débarrassé de ce dernier, je rentrai et demandai ce qu'il y avait eu. Ils me firent le récit et me dirent qu'ils ne savaient pas pourquoi ils étaient là.

« Comme ils avaient faim, on leur donna ce qui nous restait et on alla chercher du « pinard ». Une partie de la nuit, on but, blagua, etc... Enfin on passa la nuit dans la plus franche gaité.

« Nous fûmes relevés à huit heures le matin (20 avril).

« Quelques heures après, les pauvres copains étaient tués. »

Il semble, d'après ce que nous écrit M. R..., que ces malheureux apprirent qu'ils étaient condamnés à mort par le sergent aumônier D... :

« Pauvres camarades, je ne pourrais vous écrire la scène qui se passa lorsque le sergent-aumônier D... domicilié rue des Carmélites, à Limoges, vint leur dire que s'ils avaient quelque chose à dire à leurs familles, de l'écrire, car peut-être ils resteraient quelque temps sans écrire.

« Deux heures après, devant mes yeux, une demi-seconde venait les chercher pour le poteau.

La troupe ignorait, elle aussi, la décision de la Cour Martiale.

Le 20 avril, après la soupe du matin, les hommes du 63^e reçurent l'ordre de se mettre en tenue d'exercice, en armes, et de se rassembler dans un champ, à proximité de Manonville. Il s'agissait, disaient les chefs,

d'assister à une manœuvre qui devait se dérouler devant le général.

Ce n'est que pendant la marche que les hommes, frappés de stupeur, apprirent qu'ils allaient assister à l'exécution de leurs camarades.

L'exécution eut lieu à treize heures, dans un champ entouré de bouquetaux, au Nord de Manonville, et donna lieu à des scènes atroces.

« Je ne puis vous raconter l'exécution, nous écrit le lieutenant M..., j'y assistais, mais je ne la vis pas.

« Ce que je sais, c'est qu'aux coups de feu du peloton, ce fut une débâcle de tout le régiment dans les bois voisins, hommes et officiers fuyaient un trop horrible spectacle. »

Quelques jours après, la 45^e brigade cessait d'être placée sous les ordres du général D..., et regagnait le 12^e corps.

Mais le souvenir du meurtre des quatre innocents restait gravé, pour toujours, dans le cœur de tous.

Du long exposé que nous venons de faire, il résulte :

1^o Que le caporal Morange, les soldats Fontanaud, Baudy et Prévost, de la 5^e compagnie du 63^e R. I. ont été déférés, le 19 avril 1915, à une Cour Martiale siégeant dans les bois de Flirey, sous l'inculpation de refus d'obéissance devant l'ennemi, sans qu'une instruction préalable, conduite conformément à la loi, ait conclu à leur inculpation ;

2^o Qu'au cours des débats devant la Cour Martiale, tous les témoignages favorables aux inculpés ne purent être produits et entendus ;

3^o Que la sentence de cette Cour Martiale — en admettant qu'elle ait été rendue — ne fut jamais notifiée aux inculpés, qui n'eurent connaissance de la peine qui les frappait qu'au moment d'être conduits sur le lieu de l'exécution ;

4^o Que cet effroyable drame a pour cause initiale, unique, les lourdes fautes commises, à plusieurs reprises, par les généraux commandant la 45^e brigade d'infanterie, le 31^e corps d'armée, qui ont fait preuve de manque de valeur professionnelle dans la préparation des attaques, d'une ignorance totale des qualités psychologiques des troupes appelées à les exécuter et d'une méconnaissance absolue des garanties accordées à tout inculpé par le Code de justice militaire.

La Ligue des Droits de l'Homme demande l'ouverture d'une enquête sur cette horrible tragédie. Sans préjudicier du recours en dommages et intérêts qui sera présenté ultérieurement par les familles, elle prie le ministre de la Justice de saisir, d'après l'article 20 de la loi du 29 avril 1921, la Chambre des mises en accusation compétente d'un recours contre les condamnations prononcées illégalement, le 19 avril 1915, par la Cour Martiale de Flirey, contre le caporal Morange et les soldats Fontanaud, Baudy et Prévost.

Une iniquité monstrueuse a été commise. Nous n'aurons point de cesse qu'elle ne soit réparée.

LES CONSEILS JURIDIQUES DE LA LIGUE.

DERNIÈRE HEURE

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le Garde des Sceaux vient de déferer l'examen du dossier au Procureur général près la Cour d'appel compétente. La procédure de révision est engagée ; la réhabilitation est donc certaine. — N. D. L. R.

DE QUELQUES PARADOXES SUR LES ORIGINES DE LA GUERRE

Par M. Emile KAHN, agrégé de l'Université

I

La question des origines de la guerre continue de donner prétexte à des attaques contre la Ligue.

Une certaine presse, qui n'aime pas les Droits de l'Homme accuse la Ligue de se refuser à une enquête approfondie et impartiale. Ces gens sont bien mal informés : ils ne connaissent ni l'étude de Victor Basch sur *la Guerre et le Droit*, (1) ni ses interventions dans nos Congrès, ni les déclarations répétées du Comité Central, ni les résolutions votées dans les Congrès — dont la plus récente, adoptée à l'unanimité, invite le Comité Central à poursuivre, dans l'esprit de libre examen qui a toujours été le sien, l'enquête commencée par lui dès 1915 (2).

Touchant le fond des choses, on reproche à la Ligue de s'enfermer dans la vérité officielle. On dénonce ce qu'on veut bien appeler sa partialité contre les Empires centraux. Dans la Ligue et au dehors, par la plume et par la parole, toute une campagne se mène pour la réhabilitation de la monarchie austro-hongroise et de l'Allemagne impériale. On les représente comme des victimes de l'injustice et de la calomnie : François-Joseph serait un autre Caillaux, Guillaume II un nouveau Dreyfus (moins l'île du Diable, tout de même).

* * *

C'est une opinion. On doit avoir le droit de la professer, quand bien même on s'abstiendrait de garantir chez soi la liberté de l'opinion contraire. Mais, pour l'imposer à ses contradicteurs comme une vérité, comme la seule Vérité, il faut leur apporter des preuves. Ici commencent les difficultés.

La preuve des vérités historiques s'acquiert péniblement, par l'étude attentive, minutieuse et comparée de tous les textes, même et surtout de ceux qu'on estime contraires à la thèse qu'on soutient. Cette étude exige des qualités de méthode qui ne s'improvisent point. Comme on apprend à devenir ingénieur ou médecin, il faut apprendre à découvrir la vérité. On n'rait du bachelier qui prétendrait, sans plus attendre, construire un pont ou guérir un malade. Mais le premier venu se croit historien.

Paradoxe initial, qui engendre tous les autres

II

Les conclusions de nos néo-historiens sont catégoriques : toutes les responsabilités incombent aux

(1) Nous rappelons à nos lecteurs que cette brochure est en vente dans nos bureaux : 6 fr. 50.

(2) Voir *Cahiers* 1921, page 223.

Alliés, et aux Alliés seuls. Ils découvrent les causes lointaines de la guerre dans les intrigues russes et la politique de M. Poincaré ; ses causes immédiates, dans la provocation serbe et la mobilisation russe.

Les Causes lointaines

Sur les causes lointaines, on connaît la thèse de la Ligue.

Nous avons toujours dit que, par la politique qu'elles ont suivie avant l'an 1914, toutes les grandes puissances d'Europe — et quelques petites — ont leur part de responsabilité dans la guerre. Nous avons toujours dénoncé, comme la cause générale de la guerre, avec l'état de paix armée, la conception même que se faisaient de la politique la plupart des hommes d'Etat : cette recherche de l'équilibre par le système des alliances et contre-alliances, qui, peu à peu, par suite de conflits entre la Triple et l'Entente, a mené l'Europe à l'abîme. Nous n'avons pas attendu la guerre pour nous élever contre l'impérialisme, contre tous les impérialismes : nous n'avons pas épargné l'impérialisme russe, avant la guerre, au cours de la guerre, et depuis. Nous continuons même à le considérer comme un péril pour la paix sous sa forme présente, qui ne diffère guère de l'ancienne que par le nom.

Mais nous ne pouvons souscrire à ce paradoxe, que, de tous les impérialismes, seul le russe ait été dangereux. Il faut ne rien connaître de l'histoire du XX^e siècle, ou se faire une mémoire bien complaisante, pour nier les ambitions et les intrigues autrichiennes, par exemple.

Parcourez cependant les œuvres complètes des néo-historiens : ils ne soufflent mot, ni du programme d'Aerenthal, le Bismarck autrichien, pour assurer à l'Autriche la route de Salonique (1908), qui a ouvert la grande crise balkanique d'où la guerre est issue ; ni du rôle de l'Autriche au cours de cette crise, de ses menaces, de ses violences et de ses ruses. Rien de l'annexion brutale de la Bosnie-Herzégovine et des menaces de guerre à la Serbie (1908-1909) ; rien des deux mobilisations autrichiennes contre la Serbie (1912-1913) ; rien des deux projets de guerre à la Serbie, au printemps et dans l'été de 1913 ; rien des intrigues en Bulgarie, en Albanie, et à propos de l'Albanie ; rien des nouvelles menaces de guerre à la Serbie en octobre 1913.

On appréciera, par ce seul exemple et sans parler du même silence sur les manifestations bruyantes de l'impérialisme allemand, cette manière unique d'écrire l'histoire. Deux groupes de puissances sont aux prises, l'un et l'autre ambitieux et intri-

gants. Le néo-historien escamote le groupe austro-allemand : dès lors, toutes les mesures prises par le groupe franco-russe, fussent-elles de riposte, de précaution et de défense, paraissent provocatrices. Après avoir plongé l'Allemagne et l'Autriche dans l'immobilité et le silence, il est facile d'imputer à la Russie et à la France, ces pelés, ces galeux, la responsabilité lointaine de la guerre.

Le Roman russe de Pokrowski

Telle est l'opinion de M. Pokrowski. Ce bolchevik notoire a conté, en trois articles de la *Pravda* hebdomadaire (23 février, 2 et 9 mars 1919) une histoire du plus vif intérêt : on y voit le machiavélique Isvolski, associé au sinistre Sazonof et secondé par le ténébreux Poincaré, méditer, dès 1911, la conquête des Détroits, lancer en 1912 les Balkaniques unis contre l'innocente Turquie, échouer une première fois devant la répugnance anglaise, et, sûr de l'entier et docile appui de la France, instruit par les Anglais de leur résolution de réserver leur flotte à envoyer par le fond tous les navires allemands, attirer traîtreusement l'Allemagne dans le guet-apens, l'entraîner à la déclaration de guerre, puis à la violation de la neutralité belge, si bien qu'en donnant l'assaut à Liège, la candide Allemagne tombait dans le panneau tendu par les Russes et les Français.

C'est un beau roman que les Allemands ont réédité dans leur *Livre Blanc* de 1919, où nos néo-historiens sont allés le chercher. Mais l'illustre Pokrowski a beau l'assaisonner de fragments de documents découverts, paraît-il, dans les archives russes : ses textes ne démontrent point l'exactitude de son récit et prouvent parfois tout le contraire.

Il en est pourtant de bien savoureux, comme cette dépêche d'Isvolski réclamant des fonds copieux pour se faire « une bonne presse » et citant à l'appui l'exemple des Italiens : « Tittoni a travaillé les plus grands journaux français à fond et d'une main extraordinairement généreuse. Les résultats sautent aux yeux. » Je me demande pourquoi les disciples français du professeur Pokrowski, si prompts à incriminer la politique française, ont, en négligeant de publier cette dépêche, épargné les « plus grands journaux français » ?

La Politique de M. Poincaré

Quant à la politique de M. Poincaré, la Ligue ne se sent pas l'envie d'en prendre la défense. M. Poincaré lui-même y suffit, les « plus grands journaux français » lui sont ouverts, il n'a pas besoin de nos pauvres *Cahiers*.

Au surplus, sa politique ancienne ressemble assez à sa politique présente, et la Ligue l'a combattue autrefois comme elle la combat aujourd'hui. Nous n'avons jamais cru que le meilleur moyen de garantir la paix fût de répéter sans cesse qu'on ne craint pas la guerre, ni que la diplomatie française dût prendre, pour se faire écouter, le ton rogue, hargneux et cassant. Nous n'avons pas admiré la grande pensée du règne, qui fut la loi de trois ans, ni l'excitation chauvine qui la fit passer. Mais de là à prétendre que M.

Poincaré a sciemment voulu la guerre et qu'elle a été son œuvre, il y a une nuance.

Il se serait compromis dans la fréquentation quotidienne d'Isvolski, le plus belliqueux des diplomates ? Mais Isvolski était l'ambassadeur en France de la Russie, notre alliée. Il le fallait bien voir pour discuter des affaires de l'alliance, et le voir souvent, dans une époque troublée par les crises balkaniques.

Son attitude au cours des crises balkaniques ? Il a tout fait, durant la guerre de 1912, pour éviter une guerre européenne, et il y réussit comme l'atteste M. de Schoen, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris : « Durant toute la crise... les deux gouvernements (allemand et français) ont prouvé les sentiments les plus pacifiques et se sont continuellement appuyés l'un sur l'autre pour éviter les conflits de naître. » Témoignage qui vaut bien celui du Russe Beckendorff, ambassadeur à Londres, lequel, à en croire les Soviets et M. Pokrowski, se serait convaincu, par l'attitude de M. Poincaré dans le même temps, que la France « pour ne pas dire qu'elle veut la guerre, la verrait sans grand regret ».

* * *

Mais c'est moins sur la guerre des Balkans qu'on incrimine M. Poincaré que sur l'accord serbo-bulgare, qui l'a précédée et préparée. Il l'a connu à Pétersbourg, en août 1912, il en a pressenti le danger, il l'a dénoncé secrètement comme un instrument de guerre, mais il n'a rien fait pour arrêter les belliqueux et prévenir cette guerre. Voilà l'accusation. Voici la vérité : dès son retour de Russie, M. Poincaré s'est entendu avec l'Autriche, il a rapproché le Gouvernement de Vienne du Gouvernement de Pétersbourg, il a refusé aux Bulgares l'emprunt qu'ils voulaient faire en France, il a mis d'accord toutes les grandes puissances sur un projet d'intervention commune auprès des Etats balkaniques, en vue de maintenir la paix. Le 6 octobre, deux jours avant la déclaration de guerre du Monténégro à la Turquie, le *Fremdenblatt*, journal officieux de Vienne, rendait à M. Poincaré ce témoignage : « Par une initiative prompte et décisive, le Gouvernement français a fourni, une fois de plus, la preuve de ses sentiments pacifiques en s'efforçant de prévenir une conflagration avec un zèle digne de la gratitude générale. »

M. Poincaré et la Russie

Sa docilité envers la Russie ? C'est un reproche que la Ligue a fait souvent au Gouvernement français, de se mettre trop servilement à la suite du Gouvernement allié. Telle était l'habitude, humiliante et dangereuse pour la France, de notre diplomatie, toujours émue, troublée et reconnaissante comme au temps des premières promesses. M. Poincaré a fait comme les autres ou presque tous les autres.

Encore ne l'a-t-il pas fait toujours. Il a su parler ferme, même à Isvolski. La preuve en est dans Pokrowski lui-même :

M. Poincaré, écrit Isvolski à Sazonof le 29 février 1912, m'a plusieurs fois demandé ce que je savais de l'échange de vues qui aurait eu lieu, d'après les nouvelles données par les journaux et d'autres sources, entre nous et le cabinet de Vienne au sujet des affaires balkaniques. A ce propos, il m'a rappelé encore une fois qu'il était disposé à entrer en négociation avec nous sur ces affaires presque à chaque minute, et il m'a donné à entendre qu'il attendait de nous que nous le tenions au courant de nos négociations avec Vienne, comme il l'avait obtenu du cabinet de Londres après le voyage de lord Haldane à Berlin. Je vous écris tout cela en toute sincérité, car il me semble extrêmement utile pour vous de connaître les intentions de M. Poincaré, telles qu'il les a exprimées à son arrivée au pouvoir, et de les prévenir.

Avec la même fermeté, à la veille de la guerre des Balkans, M. Poincaré subordonnait les propositions russes à l'agrément des Anglais, des Autrichiens et des Allemands :

J'ai répondu à M. Isvolski que je ne pourrais seconder l'initiative de M. Sazonof que si le Gouvernement britannique y consentait pareillement et s'il y avait chance que les cabinets de Vienne et de Berlin fussent également prêts à l'appuyer. (Télégramme à M. Paul Cambon, 19 septembre 1912.)

C'est le même homme décidé et autoritaire que M. Paléologue admire à la cour de Russie en juillet 1914 : dès l'arrivée sur le yacht impérial, seul avec le tsar, « c'est Poincaré qui dirige le dialogue. Bientôt, c'est lui seul qui parle. L'Empereur ne fait plus qu'acquiescer... » Son toast, au dîner de gala, est prononcé d'un tel ton que ce « fade verbiage de chancellerie » fait l'effet d'un commandement. « Je suis sûr que, parmi tous ces dignitaires chamarrés, plus d'un pense : « Voilà comment devrait parler un autocrate ». A table, sa physionomie intelligente, « comparée surtout à celle de son impérial hôte », en impose à tous. Le tsar « l'écoute avec une attention sérieuse, une attention docile ». De ce tsar docile, appliqué, subjugué par M. Poincaré comme il l'était jadis par Guillaume II, et de ce Président dominateur, lequel traitait l'autre en petit garçon ?

* * *

Mais il a dit et répété à Isvolski que, dans le cas d'une guerre austro-russe, l'intervention de l'Allemagne contre la Russie déciderait la France à la guerre ? Ce sont les termes mêmes de l'alliance : « Si la Russie est attaquée par l'Allemagne ou par l'Autriche soutenue par l'Allemagne, la France emploiera toutes ses forces disponibles pour combattre l'Allemagne. » Interrogé par Isvolski, devait-il dire le contraire et, de sa propre autorité, rompre l'Alliance (1).

Qu'on relise, au surplus, les dépêches d'Isvolski

(1) A cette question de la rupture de l'alliance, d'aucuns donneront peut-être une réponse affirmative. Il a été soutenu, en effet, que la France aurait dû dénoncer l'alliance en août 1914 plutôt que d'accepter la guerre. On feint de croire que cette mesure n'aurait présenté que des avantages pour la France. Il n'est plus permis d'ignorer cependant que l'Allemagne se préparait, dans ce cas, à exiger la remise de Toul et de Verdun,

ki, et, même dans le texte incomplet et douteux qu'ont donné les Soviets, on verra que cette assurance n'avait d'autre objet que d'édifier les Russes sur l'attitude passive de la France en cas de guerre avec l'Autriche ou la Turquie. C'était un refus poli d'intervenir dans un conflit cherché par la Russie.

J'ajouterai, comme une vérité trop oubliée, que, dans l'état de paix armée où vivait alors l'Europe, c'était le devoir des hommes de Gouvernement, tout en s'efforçant de maintenir la paix, que de prévoir la guerre et de la préparer.

Voilà la politique, dont on prétend qu'elle a directement amené la guerre. Comment conclure, sinon qu'on en attend encore la preuve ? *Inimicus Poincaré, sed amica veritas*. Les ligueurs n'aiment guère M. Poincaré, mais ils aiment la vérité. Fût-ce sur M. Poincaré, il faut leur dire la vérité.

« Poincaré, c'est la guerre ! »

J'allais oublier : la preuve, on l'a donnée. Le jour même de l'élection de M. Poincaré à la Présidence, on a entendu Mme Loubet s'écrier : « Poincaré, c'est la guerre ! »

Est-ce à dire que, plus de dix-huit mois à l'avance, Mme Loubet prévoyait les événements de 1914 ? Elle serait sans doute la première à en rire. Ou veut-on dire par là que, dès le moment de l'élection présidentielle, les clairvoyants ont pensé que la politique de M. Poincaré mènerait fatalement à la guerre ?

Alors, parmi les aveugles, il faut ranger Jaurès, qui redoutait moins la candidature Poincaré que la candidature Pams. Car, derrière l'aimable et discrète personne de M. Pams, il voyait se dresser l'ombre dure de M. Clemenceau. Sans doute, il savait bien et il écrivait que son choix était « bien mauvais », mais il ajoutait : « Il se peut cependant que nous puissions éviter à la République et à la nation l'épreuve d'une présidence brouillonne et provocatrice, brutale et hostile à la classe ouvrière et menaçante pour la paix... » (*Humanité* du 15 janvier 1913). Les ligueurs qui, déjà socialistes en 1913, assistaient dans l'inquiétude à cette élection pleine de périls, pourront donner aux jeunes admirateurs de Jaurès, qui parlent de lui sans le connaître et qui le citent sans le comprendre, la signification de cet article du 15 janvier : « Clemenceau, c'est la guerre ! »

La Documentation des Néo-Historiens

Quelque hâte que j'aie d'en arriver aux causes immédiates, je dois ajouter ici une observation sur la documentation de nos néo-historiens.

Je passe, comme il convient, sur les coupures

qu'elle aurait restituées à la fin de la guerre avec la Russie... à moins qu'elle ne les eût gardées pour en finir aisément avec la France isolée. (Documents Kautsky, n° 419). Le regret que la France soit restée fidèle à ses engagements doit être pris pour une boutade : ceux-là mêmes qui l'expriment se font assurément de leur propre honneur une idée trop haute pour manquer jamais à la parole donnée.

de journaux et les contes de bonne femme. A l'exception de quelques emprunts aux rapports des ambassadeurs belges — rapports publiés au cours de la guerre par la propagande allemande, et qui n'apportent dans la discussion que les appréciations, dénuées de preuves, de quelques Belges cléricaux, prévenus contre la France laïque — toutes les accusations contre la Russie et la France s'appuient sur les seuls documents des Soviets, reproduits dans le *Livre Blanc* de 1919.

Les conditions dans lesquelles ces textes ont été publiés éveillent la méfiance. Pokrowski, en les présentant, dit qu'ils sont « tombés entre les mains de la Révolution prolétarienne » par suite de la révolution bolcheviste d'octobre. « Un heureux hasard, ajoute-t-il, nous a livré les originaux de lettres confidentielles, échangées entre les ambassadeurs de Russie à Paris et à Londres et leur chef, le ministre Sazonof. » A ces lettres s'ajoutent « au moins en partie » des télégrammes secrets, et des rapports confidentiels de Sazonof au tsar.

* * *

Tels sont les seules garanties d'authenticité qu'on nous donne. C'est peu. Où ces documents ont-ils été trouvés ? Par qui ? Dans quelles conditions ? Qui les a recueillis ? Qui en a vérifié la date ? Qui en a confronté le texte original avec les fragments publiés ? Qui s'est assuré qu'aucune altération n'y a été apportée ? Autant de questions sans réponse.

Si l'on ajoute que ces documents nous sont

fournis de seconde ou de troisième main, par le *Livre Blanc* allemand, dans lequel les textes en langue française, tout au moins, comme la lettre de Beckendorff du 25 février 1913, ont été défigurés par des fautes grossières d'orthographe, de ponctuation, de vocabulaire et de syntaxe, on peut affirmer qu'aucun historien sérieux n'oserait se servir de textes aussi suspects.

Or, non seulement nos néo-historiens les emploient sans la moindre précaution, sans la moindre réserve, sans le moindre avertissement au lecteur ; non seulement ils appuient sur ces textes douteux toute leur démonstration ; non seulement ils les appellent à contredire des documents vraiment authentiques ; mais ils y découpent arbitrairement leurs citations de manière à éviter que, par la connaissance du contexte, une trop vive lumière se répande sur le texte.

C'est ainsi qu'en donnant la lettre de Beckendorff pour une preuve des intentions belliqueuses du Gouvernement français : « De toutes les puissances, c'est la France seule qui, pour ne pas dire qu'elle veut la guerre, la verrait sans regret » ; ils se gardent bien de citer cet aveu du même Beckendorff, qui, quelques lignes plus bas, donne lui-même la mesure de ses appréciations : « Reste la France. Ici, je l'avoue, j'entre dans le domaine des hypothèses. »

Je n'apprécie pas. Je note le procédé en passant. Nous en verrons bien d'autres par la suite.

(A suivre.)

EMILE KAHN.

Agé de l'Université.

FAUT-IL L'ADMETTRE ?

Personne ne demande, sans doute, que l'entrée de la Société des Nations soit refusée à l'Allemagne jusqu'à ce que celle-ci ait payé le dernier centime. Cela nous renverrait aux calendes allemandes, à quarante ans et plus. Le stage serait un peu long ; la plaisanterie un peu lourde.

Tout ce qu'on peut demander, c'est, de la part de l'Allemagne, un commencement d'exécution qui manifeste sa volonté d'obéir aux injonctions du Traité.

Un commencement d'exécution ? On voit à quelles discussions interminables ceci peut donner lieu.

« Faites-y bien attention, nous disent les uns : les Allemands n'ont commencé à remplir leurs obligations que sous la menace de nos baïonnettes. Pour réveiller chez eux la volonté de payer leurs dettes, il a fallu, chez nous, mobiliser une classe. L'expérience n'est guère faite pour inspirer confiance. »

« Il y a eu pourtant, disent les autres, en même temps qu'un commencement d'exécution, un effort de transformation. Le gouvernement du docteur Wirth ne parle pas du même ton que les autres. Il a réussi à grouper une majorité contre les impénitents du militarisme prussien. Il a donné — M. Briand l'a reconnu solennellement aux deux tribunes de la Chambre et du Sénat — des preuves de bonne volonté indéniables. Ne faut-il pas les aider de tout notre pouvoir ceux qui essaient, ceux qui amorcent en Allemagne cette sorte de conversion morale dont le monde a tant besoin ? »

Ce dernier argument a du poids, certes. S'il existe en Allemagne un parti qui veut sincèrement en finir avec les malices, cousues de fil rouge et noir, qu'on

nous a servies jusqu'ici, et si la promesse de l'admission rêvée doit donner à ce parti un peu de l'autorité morale qui ne paraît lui manquer que trop, alors, notre devoir est clair comme est clair notre intérêt. Tout vœu qui tend à renforcer la situation du docteur Wirth, à l'heure actuelle, renforce aussi la nôtre, en augmentant les chances de paix. Qu'une Allemagne démocratique se dresse enfin et parle haut ; que, reconnaissant les fautes de l'Allemagne impériale, elle en répudie les méthodes et en balaie le personnel, n'est-ce pas ce que nous devons désirer par-dessus tout ? Si un acte de libéralisme de notre part, devant l'assemblée de Genève, doit accroître les chances des partis démocratiques en Allemagne, c'est tout bénéfique. Je vois clairement ce que nous pouvons y gagner ; je ne vois pas ce que nous pouvons y perdre.

Prenez garde, insiste-t-on. Ce que l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations peut vous faire perdre, c'est vos coudees franches et votre liberté d'allure dans les futures assemblées. L'Allemagne présente et saura trouver des alliés. Elle s'affiliera des neutres. Elle vous manœuvrera.

Il est possible, en effet, que ce jeu la tente. Mais où prend-on qu'elle soit empêchée, parce qu'elle est encore exclue de la Société des Nations, de jouer ce jeu dès maintenant ? Ne sommes-nous pas avertis que de nouveau sa propagande est au travail sous les formes les plus variées ? Toute la question est de savoir si, pour la paix du monde et nos légitimes intérêts, l'Allemagne est plus dangereuse *dedans* ou *dehors* : plaidant devant un aéropage international ou fourbissant ses armes à la porte ?

(Dépêche.)

G. BOUCLÉ.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

L'OEUVRE D'UNE FÉDÉRATION

LA FÉDÉRATION GIRONDINE EN 1920-1921

C'est pour nous un plaisir de tenir nos lecteurs au courant de l'œuvre accomplie par nos Fédérations. L'an dernier, (voir Cahiers 1920, n° 17, p. 18 et suivantes), nous leur avons fait connaître les résultats obtenus par la Fédération du Var en faveur des victimes de l'injustice et de l'arbitraire. Nous empruntons les lignes suivantes au Rapport moral présenté au récent Congrès de la Fédération girondine par notre collègue, M. Bigot, secrétaire fédéral. Nos lecteurs y trouveront les preuves d'une vitalité croissante et d'un zèle qui suscitera, — nous en sommes certains, — les applaudissements de nos autres Fédérations départementales et leur émulation.

Au Congrès dernier, le citoyen Baylet terminait son discours en souhaitant que notre Fédération montrât autant de vitalité en 1920 qu'en 1919.

Vous allez voir qu'elle n'y a pas manqué :

Le 4 mars, M. Bonafous, avocat de Cabrit, nous fait un exposé de cette affaire douloureuse et il ne dépend pas de nous que Cabrit reste encloué sous le coup de la terrible peine qui l'a frappé.

Le 12 mars, le citoyen Ruysen nous raconte, dans une causerie pleine d'intérêt, ses impressions sur le voyage qu'il vient de faire en Belgique et il nous initie à tous les détails complexes de la question flamingante.

Le 20 mars, nous organisons une grande manifestation publique avec le concours des citoyens Painlevé, Varenne et Ferdinand Buisson. — Notre historiographe Palau, qui a donné de cette soirée un tableau aussi pittoresque qu'imagé avec ce titre : *M. Painlevé répond aux calomnies de droite* :

Les républicains de Bordeaux ont vécu, samedi soir, de belles heures d'enthousiasme et de foi démocratiques.

Depuis 1914, aucune réunion n'avait présenté l'atmosphère vibrante du meeting organisé à l'Athénée par la Ligue des Droits de l'Homme et où, tour à tour, Paul Painlevé, Alexandre Varenne et Ferdinand Buisson, sonnèrent le rappel nécessaire des énergies républicaines.

C'est la foule immense. Trois mille personnes s'écrasent dans le vaste amphithéâtre; les couloirs sont envahis par des centaines et des centaines de citoyens.

Ce n'est pas une banale curiosité qui les a groupés; la chaleur de leurs applaudissements, les ovations dont ils accueillent les orateurs, disent assez la communion de pensée entre la salle et la tribune.

Quelque houle, cependant, par instants; de timides essais d'obstruction qui restent sans écho et — les interrupteurs n'ayant évidemment aucun avantage à discuter directement avec ceux qu'ils attaquent dans l'ombre — l'appel à la contradiction est fait en vain, à plusieurs reprises.

Le 25 mars, nous votons un ordre du jour contre la reprise des relations avec le Vatican.

Le 22 avril, les citoyens Ruysen et Baylet nous rendent compte du Congrès de Strasbourg. Notre Président raconte ses impressions émouvantes sur les régions dévastées de la Champagne et nous décrit l'Alsace et les Vosges, en nous montrant tout ce qui doit être fait dans ce pays pour la défense de l'école laïque.

Le 28 avril, sur la proposition du citoyen Duckett, nous votons un ordre du jour en faveur de M. Caillaux et nous nous entretenons du problème angoissant de la vie chère.

Le 20 mai, nous protestons contre l'arrestation des syndicalistes Lavielle et Durand. Les grévistes cheminots nous mettent au courant de l'incurie des Compagnies dans la gestion du service national des transports.

Le 30 mai, Victor Basch, membre du Comité Central, au cours d'une manifestation éclatante, analyse les causes de la grève des cheminots, fait l'historique du droit de grève et montre que cette grève est une des phases de la lutte tragique qui est engagée entre le capitalisme désorganisateur et le syndicalisme organisateur.

Le 31 mai, les citoyens Baylet et Victor Basch, accompagnés des membres du Bureau de la Fédération, assistent à une réunion importante des cheminots à l'Alhambra.

Le 17 juin, le citoyen Rebeyrol nous fait une admirable conférence sur les syndicats de fonctionnaires.

Le 24 juin, le citoyen Ruysen nous expose le problème politique de l'Orient sous le titre suggestif : *La guerre qui dure en Orient*.

Le 8 juillet, le docteur Rupeau fait un exposé savoureux des démêlés qu'il a eu avec les Pouvoirs publics au sujet des terrains domaniaux accaparés par la Société Dyle et Bacalan. Une Commission d'enquête est nommée pour étudier cette importante affaire.

Le 21 juillet et le 26 août, nous réglons tous les détails de la grande manifestation que nous avons pris l'initiative d'organiser à Bordeaux pour fêter le cinquantième de la proclamation de la République.

Le 4 septembre, cette belle manifestation se déroule dans le plus vif enthousiasme. Les ligueurs partent de la place de la Victoire, vont déposer une palme au monument des Girondins et de là, 2.000 citoyens acclament, au cours du meeting de l'Athénée, les orateurs désignés dont MM. Emile Kahn et L. Victor-Meunier.

Le 30 septembre, nous reprenons nos travaux interrompus par les vacances. Nous apprenons que Rana est rapatrié. Un plan de travail et de propagande est dressé pour les mois qui vont suivre.

Le 14 octobre, l'ordre du jour sur les terrains domaniaux de la rue Achard, préparé par la Commission, est voté à l'unanimité. Le Président donne lecture d'un mémoire qu'il a rédigé sur la vie chère. Une Commission est nommée pour présenter le mémoire au Préfet de la Gironde et l'entretenir de la situation pénible qui est faite aux travailleurs. Notre ami Moncassin est nommé, à la suite de cette entrevue, membre de la Commission départementale de la vie chère.

Le 28 octobre, le docteur Rupeau, inlassable, nous expose ses démarches au sujet de l'affaire des terrains domaniaux accaparés par une Société capitaliste.

Le 17 novembre, notre Président prend part, au nom de la Ligue, à la manifestation organisée par le Parti Socialiste et l'Union des Syndicats pour protester contre la guerre avec la Russie.

Le 18 novembre, devant plus de 2.000 auditeurs, se déroule notre meeting *Contre la vie chère*.

Le 27 novembre, une foule vibrante de foi républicaine et laïque s'entasse à grand-peine à l'Athénée pour

protester contre la reprise des relations avec le Vatican. Les citoyens Baylet, L. Victor-Meunier, Cayrol, du Parti socialiste, Dussoudeix, du Parti radical, et Rebeyrol prononcent des discours qui sont hachés par les applaudissements. C'est au milieu du plus vif enthousiasme qu'est voté l'ordre du jour. (Voir *Cahier* 1921, p. 21).

Le 16 décembre, notre collègue Duckett nous fait faire au pays de Constantin un voyage plein d'intérêt.

Le 13 janvier, nous protestons contre la dissolution de la Confédération Générale du Travail.

Le 5 janvier, notre président, Ferdinand Buisson se fait à Bordeaux l'éloquent défenseur de l'école laïque et après lui les citoyens Baylet et L. Victor-Meunier montrent l'œuvre qui reste à accomplir pour donner à l'enseignement une organisation digne de notre République.

Le 27 janvier, l'Amicale de la Police de Bordeaux, pour prouver sa sympathie à notre Ligue, lui adresse un don de 300 francs. Le même jour, le citoyen Ruysen nous expose un programme d'éducation civique sous ce titre : *Un ordre nouveau*.

Le 3 février, Moncassin nous tient au courant des travaux de la Commission départementale de la vie chère.

Le 6 février, le général Sarraïl, membre du Comité Central, présenté aux républicains par le citoyen Baylet, démontre l'erreur de l'armée de caserne et développe sa conception de l'organisation nouvelle de la Défense nationale. Après lui le citoyen L. Victor-Meunier demande la suppression des conseils de guerre et rappelle le mot de Hugo : « La France doit déclarer la Paix au monde. »

Le 24 février, Ruysen nous intéresse au drame de l'Irlande et il est décidé qu'un meeting sera organisé sur cette importante question.

Le 11 mars, nous nous occupons de la réintégration des cheminots révoqués et L. Victor-Meunier, à la suite

d'une brillante improvisation sur Napoléon I^{er}, nous invite à protester contre la glorification du centenaire de l'homme qui, au 18 brumaire, a poignardé la République et qui, pendant 15 ans, a promené à travers les Capitales de l'Europe la torche sinistre de la guerre.

Le 18 mars, M^l Odin nous fait une savante conférence sur *Les Syndicats de fonctionnaires devant la Loi*.

Enfin, le 16 avril, se déroule devant un millier d'auditeurs le meeting pour le peuple d'Irlande et tour à tour les citoyens Baylet, Mickael Mac-White, représentant de la République Irlandaise, et le professeur Ruysen font applaudir l'Irlande martyre et saluent la délivrance de ce peuple.

A ce tableau de nos principaux travaux, je devrais ajouter, pour ne rien laisser dans l'ombre, les multiples affaires qui sont présentées tous les jours à la sollicitude de notre Président : familles nombreuses, questions de loyers, accidents de travail, pensions non payées, citoyens arrêtés, vieillards malheureux, etc... C'est toute une série de mêmes problèmes où apparaît la cruauté de l'organisation sociale contre les faibles, les malheureux, les chômeurs, les orphelins, les victimes du travail.

C'est de toute notre foi républicaine, c'est avec l'ardeur de nos convictions éprouvées que nous luttons ainsi tous les jours pour qu'il y ait parmi nous un peu plus de justice, un peu plus de liberté.

Ajoutons que, depuis la lecture du rapport de M. Bigot, la Fédération girondine a organisé deux grands meetings dont le succès a dépassé les plus audacieuses espérances : l'un, le 23 avril, pour l'amnistie, avec le concours de MM. Guernat, secrétaire général de la Ligue, Léon Baylet et Lucien Victor-Meunier, membres du Comité Central ; le second, le 5 mai, contre le centenaire de Napoléon, avec le concours des citoyens Léon Baylet, Marcel Sembat, Renaudel et Lucien Victor-Meunier. (Voir Cahiers 1921, p. 213 et 237.)

CONGRÈS DE 1921

Résolutions diverses

Aux *Résolutions diverses* qui ont été adoptées par le Congrès de Paris et que nous avons publiées dans les *Cahiers* du 25 mai, page 223, il convient d'ajouter les résolutions suivantes :

L'ÉCOLE DÉMOCRATIQUE EN ALSACE-LORRAINE

Le Congrès,

Demande au Comité Central d'intervenir près du Gouvernement pour que, dans les trois départements français d'Alsace et de Lorraine :

1) Soit respectée la liberté de conscience pour tous par l'abrogation immédiate, par voie d'initiative gouvernementale, des dispositions encore en vigueur — vestiges de la loi Falloux et réglementations allemandes — concernant l'état-civil, le caractère obligatoire de l'enseignement religieux, les sanctions prévues pour la non-fréquentation de cet enseignement, et la confessionnalité des écoles normales ;

2) Compte tenu des votes des Conseils municipaux de Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Guebwiller en faveur du régime scolaire, ces votes étant la seule expression régulière de l'opinion de la majorité de la population alsacienne de ces villes ;

3) Soit reconnu pour tous les citoyens, quelle que soit leur origine, les fonctionnaires y compris, le droit à la pensée libre en matière politique, religieuse et sociale ;

4) Soient donnés à tous les fonctionnaires des deux

cadres un régime égalitaire de droits et des garanties précises, mettant fin à l'incertitude où ils sont actuellement maintenus les uns et les autres ;

5) Soit étendu à l'Alsace, aussi démocratique que française, le bénéfice des lois fondamentales de la République, afin de mettre un terme à une agitation dangereuse, de nature à compromettre gravement les intérêts du pays.

POUR LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

Le Congrès,

Émet le vœu :

Que le projet de loi sur les garanties de la liberté individuelle, soutenu devant le Sénat par M. Briand, adopté par cette Assemblée en 1909, adopté plus tard, en 1919, sans aucune modification par la Chambre des Députés, soit d'extrême urgence confirmé par le Sénat et promulgué comme loi de l'État.

A nos Amis VOULEZ-VOUS AVOIR :

1° Les *Cahiers* hebdomadaires ?...

- Faites-nous chacun un nouvel abonné.

2° Un abonnement gratuit pour l'an prochain ?...

- Procurez-nous cinq nouveaux abonnements.

POUR LES UNIVERSITAIRES

UNE RESOLUTION

Le Comité Central,

Après avoir examiné la circulaire de M. Bérard, ministre de l'Instruction publique, aux recteurs de l'Université, sur les droits et les devoirs des membres de l'Enseignement,

Constate :

Qu'elle appelle la répression plutôt qu'elle ne garantit la justice ;

Qu'elle risque d'être exploitée au profit ou au détriment d'un parti politique.

Rappelle sa résolution du 16 décembre 1901 sur le même objet :

I. Le professeur — en comprenant sous ce nom tous les membres du personnel enseignant des établissements d'Instruction publique — est un citoyen jouissant de tous ses droits ; mais, de plus, c'est un citoyen investi pour une fonction déterminée, d'un mandat public qui a pour objet l'Instruction et l'éducation.

II. — En tant que citoyen et en dehors de sa fonction, il participe librement à la vie publique, aux mêmes conditions que tous les autres. (Article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme.)

Comme citoyen chargé d'un service public et investi par la nation d'un mandat de confiance, il accepte la double obligation attachée à cette mission :

D'une part, au cours de ses fonctions, il s'interdit d'exercer sur ses élèves aucune pression tendant à les faire tomber sous l'action des partis ;

D'autre part, dans l'ensemble de sa conduite privée et publique, il s'interdit tout ce qui dépourrait sa personne de l'autorité morale indispensable à l'exercice de ses fonctions et, notamment, tous les excès de parole et d'action incompatibles avec son caractère d'éducateur.

III. De ce double principe, il ne résulte pas que le professeur puisse être assimilé aux fonctionnaires de l'ordre politique ou administratif, lesquels ne peuvent, sans contradiction, se montrer en désaccord avec le pouvoir exécutif dont ils sont les agents directs.

Il n'en résulte pas davantage que le professeur soit tenu, dans sa vie civique, à une neutralité systématique qui équivaldrait à la perte de ses droits d'homme, ni même, dans ses leçons, à un effacement qui ôterait toute vertu éducative à son enseignement.

Surtout, il n'en résulte sous aucun prétexte, pour ses chefs hiérarchiques, un droit de surveillance et de contrôle préventifs sur ses opinions.

IV. Mais il en résulte pour lui-même l'obligation de ne jamais oublier, citoyen, qu'il est professeur, et, professeur, qu'il est citoyen.

Il lui est donc possible de prétendre à l'usage sans réserve d'une liberté sans limite, puisqu'il s'est engagé à ne pas pousser dans la pratique les droits du citoyen jusqu'au point où ils supprimeraient les devoirs du professeur.

S'il a, comme tous les citoyens, la liberté de parler et d'écrire, il est tenu de plus qu'eux à être toujours maître de sa parole et de sa plume, non parce que les écarts de l'une ou de l'autre peuvent déplaire au pouvoir, mais parce qu'ils constitueraient de sa part la rupture du contrat qu'il a consenti avec la société en acceptant d'être son mandataire responsable.

V. Enfin, s'il se produit entre les droits civils et le devoir professionnel un conflit donnant lieu à des différences d'appréciation de la part de ses chefs et de la sienne, ce n'est ni à lui, ni à eux, de le trancher. La décision appartient, s'il s'agit d'un délit de droit commun, aux tribunaux de droit commun ; s'il s'agit d'un manquement professionnel, aux Conseils universitaires opérant en toute régularité, avec le plus scrupuleux res-

pect des formes et des garanties juridiques instituées ou à instituer par la loi, et notamment sans participation aux jugements des autorités universitaires ayant instruit et dirigé la poursuite.

À cette résolution, le Comité Central n'a rien à changer.

Aujourd'hui comme en 1901, il estime que tous les membres de l'Enseignement ont, comme tous les autres citoyens, le droit d'appartenir à un parti politique, quel qu'il soit ;

Comme tous les citoyens, ils ont le droit, en dehors de leur classe, d'exercer toute propagande qui ne constitue point une provocation à des actes interdits par la loi.

Mais ils se doivent à eux-mêmes de parler et d'agir dans les formes qui sauvegardent, à la fois, la dignité de leur fonction et leur autorité personnelle.

(13 juin 1921.)

LES RÉFORMES TUNISIENNES

Nous avons rappelé récemment (1) que le Gouvernement tunisien constituait à notre époque un anachronisme regrettable et dangereux. On s'expliquait difficilement que le bey de Tunis fût resté, même après le traité du Bardo, un monarque oriental, disposant de la vie, de la fortune et de l'honneur de ses sujets : comme au temps d'Aroum-al-Rachid, il faisait la loi et l'appliquait. Mais les garanties que donnait au peuple de Bagdad la vigilance et la bonté du sultan des *Mille et une nuits*, n'existaient pas dans la Régence ; car le bey, si paternel fût-il, n'était qu'un instrument passif entre les mains des fonctionnaires qui dirigeaient sa plume ; ce n'était pas le pouvoir personnel et patriarcal, c'était la bureaucratie aveugle et tous ses péris.

La France était-elle responsable de cet état de choses qui s'était vraiment trop prolongé ? En tous cas, elle était appelée à en souffrir, et il semble bien qu'elle se soit décidée à y mettre fin. Un décret beylical du 24 avril 1921, pris sur l'initiative du nouveau résident français, vient de créer en Tunisie un ministère de la justice et on annonce que cette réforme, modeste en elle-même, est le prélude de remaniements profonds dans l'organisation de la justice. Elle prépare la promulgation d'un code d'Instruction criminelle et d'un code de procédure civile, l'élaboration d'un code civil plus complet que celui de 1906, peut-être aussi des réformes dans le droit pénal.

La justice cesserait d'être retenue pour être déléguée, c'est-à-dire que les décisions des tribunaux, au lieu d'être soumises en appel à des fonctionnaires omnipotents, qui font la loi en même temps qu'ils l'appliquent, seraient examinées par de véritables juges tenus de respecter les principes de droit.

D'autres décrets qui portent la date du 27 avril amorcent en même temps une réforme de l'administration.

Des garanties importantes sont ainsi promises aux Tunisiens. Restriction de l'arbitraire, d'abord. Réorganisation et, nous voulons le croire, indépendance de la justice. Nous espérons qu'ils accéderont bientôt à la direction des affaires locales, au contrôle des finances, et participeront à l'examen des affaires politiques. Les étapes se marquent l'une après l'autre.

Et comme pour préciser davantage cette évolution, on annonce que le Cheik qui avait dénoncé les vices du régime, violemment, mais justement souvent aussi, Taalbi est sorti de prison.

Tous ceux qui croient que la France est et doit rester une puissance démocratique et libératrice s'en réjouissent avec nous.

(1) Cahiers 1921, n° 3 : *La France et la Tunisie*, par M. Pierre Nattan-Larrier.

LIGUE POLONAISE

La Ligue polonaise vient d'organiser une conférence publique dans laquelle M. Stanislas Poster donna au public polonais de Varsovie et aux délégués des Fédérations de province un compte rendu sur le Congrès de la Ligue française. Il raconta l'histoire de la Ligue française depuis sa fondation, traça les portraits des fondateurs et des directeurs actuels. Il souligna l'habitude de la Ligue par rapport à la Pologne depuis la guerre. Puis, il raconta l'histoire du Congrès de la Pentecôte, tenu à Paris, en soulignant les mérites des rapports de MM. Gabriel Séailles, A. Merheim et Ferdinand Buisson.

Le public polonais — parmi lequel se trouvaient les intellectuels les plus en vue — profita de l'occasion pour faire une ovation à MM. Buisson, Séailles et Guernut.

Les étudiants polonais de toutes les Ecoles supérieures de Varsovie ont organisé un Cercle universitaire de la Ligue des Droits de l'Homme, affilié à la Ligue polonaise.

La Ligue polonaise a décidé d'envoyer une délégation du Conseil pour faire une enquête sur les agissements de l'Administration et des ministres de l'Eglise catholique dans les provinces ayant une population mixte au point de vue national et religieux (Ukrainiens, orthodoxes).

QUELQUES INTERVENTIONS

ASSISTANCE

Familles nombreuses

Dufour-Sirot. — M. Dufour-Sirot, d'Iron (Aisne), qui a eu sept enfants, dont trois sont morts pendant l'occupation allemande, doit pourvoir aux besoins des quatre survivants, dont l'aîné a 10 ans et demi et le plus jeune 18 mois, avec le prix de sa journée de travail, soit 13 fr. 50. Il a sollicité l'allocation aux familles nombreuses ; ses demandes n'obtenaient aucune réponse.

M. Dufour-Sirot est admis au bénéfice de l'allocation.

COLONIES

Martinique

Michaux (Raymond). — En 1918, M. Michaux, mobilisé, avait sollicité une majoration d'allocation en faveur de ses trois enfants demeurant à Vaudin (Martinique). Il n'avait pu obtenir satisfaction.

A la suite de nos démarches répétées, M. Michaux a touché une majoration de un franc par jour et par enfant. Il percevait, en outre, à titre de soutien, une indemnité pour la période de six mois qui a suivi sa démobilisation.

GUERRE

Justice militaire

Beauf (Johannes) et Marseillan (Louis). — Arrêté sous l'inculpation de vol et recel de produits alimentaires, M. Beauf n'avait bénéficié d'un non-lieu qu'après une détention préventive de 70 jours. De son côté, M. Marseillan, de Casablanca (Maroc), avait dû subir une incarcération de trois mois et demi avant d'obtenir un acquittement. Nous avons sollicité du ministre la réparation du préjudice causé aux intéressés par ces détentions prolongées.

En 1919, nous avions obtenu, en effet, en faveur de M. Claudius Pert, victime d'une détention arbitraire, une indemnité égale au prix des journées de travail perdues (voir *Cahiers* 1920, n° 3, page 19). Mais, dans l'affaire Pert, il y avait eu une *faute caractérisée* de la justice militaire : on avait osé d'imputer la détention préventive sur la durée de la peine, ainsi que l'exigeait le jugement. Dans les affaires Marseillan et Beauf, il n'y a pas eu *faute caractérisée* de la justice militaire. L'instruction a été lente... Mais aucune illégalité n'a été commise.

Nous avons appuyé, néanmoins, pour le principe, les demandes de dommages-intérêts formulées par MM. Beauf et Marseillan. Le ministre nous a opposé un refus. Nous regrettons qu'en l'état actuel de la législation, il nous soit impossible d'insister.

Mais nous mènerons campagne et vivement, pour que cette législation soit transformée.

Gonzalez (Jean). — En vue de se procurer dix jours de permission, M. Gonzalez, sortant de l'hôpital d'Argenteuil, avait changé la date du 19 mai en celle du 29 mai 1918. Traduit devant le conseil de guerre de la 38^e D. I., il fut condamné à trois ans de prison et à 100 francs d'amende pour désertion à l'intérieur en temps de guerre et pour usage de faux en écritures publiques.

Cette dernière qualification, qui privait M. Gonzalez du bénéfice de l'amnistie, nous semblait inexacte. Le délit aurait dû être qualifié : « faux sur feuille de route », — délit prévu par l'article 156 du Code Pénal et amnistié.

M. Gonzalez obtient la remise du *restant* de sa peine.

Guiol (Léon). — M. Guiol avait été condamné à la peine de mort pour refus d'obéissance en présence de l'ennemi. En 1916, sa peine a été commuée en première fois en celle des travaux forcés à perpétuité. Il sollicitait une nouvelle mesure de clémence.

La condamnation de M. Guiol nous paraissait être excessive. M. Guiol travaillait à l'organisation des premières lignes, lorsque une subite indisposition ne lui permit pas d'obéir à l'ordre de son sergent. Il se fit, d'ailleurs, porter malade aussitôt. Or, ce n'est que 12 heures plus tard, alors que l'indisposition avait cessé, qu'il fut présenté à la visite médicale et reconnu apte au service.

Dans ces conditions, le refus d'obéissance ne nous semblait pas être établi au point de motiver la condamnation de M. Guiol aux travaux forcés à perpétuité. Nous sommes intervenus en sa faveur.

La peine de M. Guiol est commuée en celle de 20 ans de prison.

Nicolas (Pierre). — M. Nicolas, détenu à Melun, avait été condamné, le 14 juin 1917, à 20 ans de détention et à 20 ans d'interdiction de séjour pour tiéserion.

Père de 5 enfants, il avait demandé le bénéfice des avantages accordés aux militaires chargés de famille. Ses demandes étant restées vaines, il déserta.

Il est détenu depuis plus de 3 ans ; sa famille est dans un complet dénuement.

M. Nicolas obtient une remise de peine de 10 ans.

Paillier (Edouard). — M. Paillier, ancien soldat de 1^{re} classe au 3^e régiment de zouaves, purgeait, à la Maison centrale de Fontevault, une condamnation à trois ans de prison pour désertion à l'intérieur.

Engagé volontaire à 17 ans, M. Paillier avait été, pendant trois ans, un excellent soldat : il avait mérité deux citations. Nous avons sollicité, en sa faveur, une mesure de clémence.

M. Paillier obtient une remise de six mois à valoir sur le *restant* de sa peine.

Patte (Lucien). — A la suite d'une désertion, M. Patte, du 7^e tirailleurs, avait été condamné, le 8 janvier 1918, à 20 ans de détention.

Blessé deux fois, deux fois cité à l'ordre du jour, M. Patte est père d'un jeune enfant de cinq ans.

M. Patte obtient remise de quatre ans de détention à valoir sur le *restant* de sa peine.

Perrain (Louis). — M. Perrain, ancien soldat au 20^e régiment d'infanterie, a été condamné, en 1917, à dix ans de travaux publics pour une désertion terminée par une reddition volontaire.

M. Perrain avait fait preuve de courage en devançant son tour de départ pour le front ; il a reçu deux blessures ; il appartient à une famille très digne d'intérêt ; sa mère a eu huit enfants.

M. Perrain est libéré.

Schreiber (François). — M. Schreiber, détenu à Clairvaux, avait été condamné, le 18 septembre 1916, à dix ans de détention pour une désertion par le Conseil de guerre de la 128^e D. I.

M. Schreiber a passé vingt mois dans une unité combattante ; il a été blessé à la tête par un éclat d'obus. Une citation à l'ordre de la brigade atteste son excellente attitude au feu.

Détenu depuis 4 ans, M. Schreiber a toujours en, d'autre part, une excellente conduite. Il a participé volontairement, en 1918, aux travaux de terrassement du camp retranché de Paris.

M. Schreiber obtient remise de deux ans et six mois à valoir sur le restant de sa peine.

Souève (Auguste). — M. Souève, du 106^e R. I., ayant prolongé la durée d'une permission, avait été condamné, pour ce fait, le 11 octobre 1917, à 10 ans de travaux publics.

M. Souève avait d'excellents antécédents ; il a deux enfants, que sa femme est seule à élever ; un de ses frères et son beau-frère sont morts pour la France.

Il obtient : 1^o remise du restant d'une peine de six mois de prison prononcée le 2 mai 1916 ; 2^o remise de 2 ans sur les 10 ans de travaux publics.

Teissier (Joseph). — M. Teissier, du 415^e R. I., purgé aux ateliers militaires de Bossuet (Algérie), une peine de deux ans de travaux publics pour désertion.

Des renseignements sûrs qui nous avaient été donnés, il résultait que M. Teissier, depuis une fièvre typhoïde contractée durant son enfance, n'était plus entièrement responsable de ses actes.

M. Teissier obtient la remise du restant de sa peine.

Testard (Louis). — Ancien soldat au 51^e R. I. territorial, M. Testard avait été fait prisonnier, le 22 août 1917, à Herbeaupaire (Vosges).

Le 20 juin 1920, le Conseil de guerre d'Epinal, sans aucune preuve, sans entendre les témoins cités par la défense, sans autre charge contre l'accusé que le soupçon d'appartenir à la C. G. T. et d'être, par le fait même, antimilitariste, condamnait M. Testard à 5 ans de travaux publics pour abandon de poste et désertion à l'ennemi. De nombreuses personnalités civiles et militaires, amis ou camarades de combat de M. Testard, sollicitaient vainement sa grâce. M. Testard est aujourd'hui âgé de 46 ans ; il est père de famille. Au front depuis le 25 octobre 1914, il avait mérité la croix de guerre.

M. Testard a obtenu la remise de la moitié de sa peine.

C'est un commencement de satisfaction. Nous insisterons pour obtenir la remise entière, d'abord, la révision ensuite.

Th... (Philippe). — Le vol d'un livre sans valeur avait valu à M. Th... une condamnation à 5 ans de prison, prononcée le 24 avril 1919.

La peine était évidemment excessive. D'autre part, les facultés mentales de M. Th... avaient été affaiblies à la suite d'une otite chronique (avec perforation du tympan) contractée pendant la guerre.

M. Th... a été gracié.

Viallat (Victor). — M. Viallat, ancien zouave aux 2^e et 4^e régiments, avait été condamné, en 1915, à 2 ans de travaux publics, pour désertion suivie d'une arrestation, puis à 5 ans de la même peine pour une deuxième désertion terminée par une reddition volontaire. D'autre part, un refus d'obéissance sur territoire en état de siège, lui avait valu, en 1916, une troisième condamnation à un an de prison.

Les deux premières peines nous paraissaient être amnistiables. La première était terminée, M. Viallat ayant fait 4 années de travaux publics.

M. Viallat est libéré.

Militaires

Ben Saddick (Saïd). — M. Saïd Ben Saddick, sergent indigène au 1^{er} tirailleurs, naturalisé français depuis le 24 septembre 1918, ne pouvait obtenir l'autorisation de rengager avec son grade au titre français.

L'autorisation sollicitée lui est accordée avec effet rétroactif depuis le 23 juin 1920.

Georges (Jean). — Muni d'une procuration en règle, M. Georges, surveillant des Ponts et Chaussées à Lorient (Morbihan), sollicitait en vain le paiement d'un complément de pécule dû à sa fille, actuellement au Brésil, au titre du mari de cette dernière, M. Marcel Lumière, décédé sous les drapeaux.

Satisfaction.

Guedeney (Maximilien). — Le 28 février 1917, dans les tranchées de première ligne, devant Tahure (Marne), l'aspirant Guedeney, du 247^e R. I., tombait, blessé mortellement par l'explosion d'un minenwerfer, dans l'accomplissement de son devoir.

Malgré la proposition motivée de ses chefs immédiats, malgré les brillants états de service de ce brave sous-officier, aucune distinction ne lui avait été décernée. En raison des circonstances exceptionnelles au cas, nous avons protesté auprès du ministre de la Guerre contre cette regrettable omission.

La médaille militaire est décernée au titre posthume à l'aspirant Guedeney.

Morin (Edouard). — M. Morin, président de notre section de Saint-Lô (Manche), était sans nouvelles de son frère, le lieutenant de tirailleurs malgaches Edouard Morin, depuis le 6 novembre 1918.

M. Morin est informé du décès de son frère, survenu le 11 décembre 1918 ; la succession du défunt est remise à sa veuve.

Roquejeoffre (Elié). — M. Roquejeoffre, de Saint-Vincent-de-Cosse, par Saint-Cyprien (Dordogne), n'avait appris le décès de son fils, tué au Maroc, que par la communication d'un « état des objets » ayant appartenu au défunt. Nous avons protesté, le 20 décembre 1920, contre la désinvolture dont l'administration de la Guerre avait fait preuve en cette occurrence (voir *Cahiers* 1920, page 136).

M. Roquejeoffre reçoit la notification officielle du décès de son fils. Des observations très sévères sont faites aux deux officiers responsables de l'incorrection commise envers M. Roquejeoffre.

Divers

Boffety (Mme). — Mme Boffety, demeurant à Arcis-sur-Aube, demandait à connaître l'adresse du dépôt du 172^e R. I., en vue d'intenter une action civile contre un sous-officier de ce régiment.

Satisfaction.

Zora ben Abdallah. — Mme Zora ben Abdallah veuve du sergent Salem ben Mohammed, sollicitait un secours.

Une allocation lui est accordée.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Fonctionnaires

Ronfet (Mme). — Mme Ronfet, demeurant à Charroux (Allier), n'avait pu toucher un secours de 200 fr. que nous lui avions fait obtenir en 1920, au titre de veuve d'instituteur. (Voir *Cahiers* 1920, n^o 13, page 18).

On le lui paie.

Situation de 54 professeurs retraités. — A différentes reprises, nous sommes intervenus en faveur de 54 professeurs retraités qui ne pouvaient obtenir la liquidation de leur pension (Voir *Cahiers* 1920, n^o 16, p. 16, et 1921, p. 137).

Les intéressés reçoivent enfin satisfaction.

Divers

Scotto (Jacques). — M. Scotto, entrepreneur de maçonnerie à Bonifacio (Corse), avait été chargé de la restauration du clocher de Sainte-Marie, classé parmi les monuments historiques. Les travaux étaient terminés depuis trois ans. Le 21 mai, M. Scotto, père de cinq enfants et malade, sollicitait en vain le règlement de ses mémoires.

Une somme de 3.963 fr. 23 lui est payée.

PENSIONS

Militaires

Boré. — On sait que la loi du 28 septembre 1920 (J. O. du 2 octobre 1920) permet au ministre des Pensions d'autoriser les ascendants et les enfants de militaires morts pour la France à faire transporter, à leurs frais, par voie de terre, le corps de leurs parents inhumés dans l'ancienne zone des armées. Les seules conditions requises sont les suivantes : les corps doivent être placés par le soin des familles dans un cercueil hermétiquement clos; les familles doivent renoncer à toute indemnité ou remboursement de la part de l'Etat.

Or, cinq familles de Roanne (Loire), sollicitaient en vain, depuis le 13 décembre 1920, les autorisations nécessaires.

A la suite de notre intervention, l'autorisation d'exhumer les militaires dont les noms suivent ont été accordées aux dates indiquées :

15 janvier 1921 : Soldat DESMARETS (Pierre-Guillaume), inhumé à Epinal (Vosges) ;

18 janvier 1921 : Soldat GALLET (François-Marie), inhumé à Epinal (Vosges) ;

23 janvier 1921 : Sergent HILAIRE (Léonard), inhumé à Bois-Marteau (Aisne) ;

23 février 1921 : Clairon GRANGEVERSANNE, inhumé à Père-en-Tardenois (Aisne) ;

18 mars 1921 : Lieutenant BÔRÉ (Charles-Ernest), inhumé à Mirecourt (Vosges).

Nous avons satisfaction.

Dupaquis (Pierre). — M. Dupaquis, demeurant à Mourmelon-le-Grand (Marne), sollicitait le paiement de ses primes de démobilisation, depuis le mois d'octobre 1919.

Il obtient satisfaction.

PRESIDENCE DU CONSEIL

Alsace-Lorraine

Commissions de Triage (Les). — Le 4 janvier 1921, nous avons transmis au Président du Conseil un rapport de notre Section de Strasbourg (Bas-Rhin) sur les Commissions de Triage. (Voir *Cahiers* 1921, p. 160.) Nous demandions que les Alsaciens-Lorrains frappés par ces commissions obtinssent un droit de recours devant une commission supérieure composée de fonctionnaires, de magistrats et même de représentants des Conseils généraux du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Le ministre nous a fait savoir que la Commission de recours, instituée par l'arrêté du 30 juillet 1920, lui semblait correspondre à notre vœu. Il ajoutait que la Commission a fait preuve, à l'égard des fonctionnaires frappés, de la plus grande bienveillance.

A NOS ABONNÉS

Plusieurs milliers de nos abonnés voient leur abonnement prendre fin le 30 Juin. Nous osons croire que durant l'année qui s'achève les *Cahiers* ont tenu leurs promesses et que tous nos abonnés tiendront à se réabonner.

Afin de nous épargner un temps précieux et des frais de correspondance, nous serions vivement obligés à nos abonnés de bien vouloir nous envoyer, sans autre avis, le montant de leur réabonnement pour la période 1^{er} Juillet 1921-30 Juin 1922 (15 francs pour les ligueurs, 20 francs pour les non-ligüeurs).

— En utilisant le mandat-carte pour compte de chèques postaux (Paris, 45, rue Saint-Roch, C/C 21.825 : *La Ligue des Droits de l'Homme*), les frais d'envoi ne s'élèvent qu'à quinze centimes.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

2 juin. — La Section proteste contre la circulaire récente du ministre de l'Instruction publique qui institue un délit d'opinion pour certains membres de l'enseignement ; invite le Comité Central à demander le retrait de cette circulaire.

Aimargues (Gard).

19 mai. — La Section proteste contre la mobilisation de la classe 1919 et contre les sursis accordés, par mesure de faveur, aux étudiants appartenant à cette classe.

4 juin. — La Section proteste contre la nomination illégale d'un ambassadeur auprès du Vatican ; demande que cette protestation soit portée à la tribune de la Chambre par des parlementaires ligüeurs ; proteste également contre l'interdiction faite aux fonctionnaires de l'Etat d'exprimer leur opinion en dehors de leur service.

Avignon (Vaucluse).

22 mai. — De concert avec les groupements de gauche, la Section organise un grand meeting contre la guerre. Le citoyen Amauric prend la parole au nom de la Section. L'assemblée proteste à l'unanimité contre la politique imperialista du Gouvernement français, réclame la démobilisation de la classe 1919, demande au Parlement et au Gouvernement français de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la paix, et notamment, de reviser les derniers traités.

Bapaume (Pas-de-Calais).

29 mai. — La Section : 1^o approuve les résolutions votées par le Congrès national ; 2^o proteste contre la reprise illégale des relations diplomatiques avec le Vatican ; 3^o demande au Comité Central d'intervenir auprès du Gouvernement pour obtenir de l'Allemagne la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires à la reconstitution des régions libérées.

Beaumont-Hague (Manche).

5 juin. — Le citoyen Ageray, président de la Section, fait une émouvante causerie sur l'Affaire Maupas. La Section proteste : 1^o contre les atteintes portées à la liberté d'opinion ; 2^o contre les poursuites intentées aux Syndicats de fonctionnaires ; approuve la campagne du Comité Central pour la revision des jugements des Conseils de guerre et, notamment, de l'affaire Maupas.

Braisne (Aisne).

5 juin. — MM. Doucedame, Ringüier, Henri Guernut qui avaient donné le matin une réunion à Vailly, en donnent une autre l'après-midi à Braisne, sous la présidence de M. Robineau. M. Doucedame et M. Ringüier traitent particulièrement la question de la reconstruction des régions libérées. M. Guernut relate quelques scandales de Conseils de guerre et en particulier l'affaire de Souain, l'affaire Dupré et l'affaire Loiseau, dont les victimes sont du département. Des adhésions sont faites à l'issue de la réunion.

Calais (Pas-de-Calais).

12 mai. — La Section proteste : 1^o contre la reprise des relations avec le Vatican ; 2^o contre la mise en demeure, faite aux cheminots de la Compagnie du Nord, de cesser tout commerce avant le 1^{er} juillet prochain, sous peine de radiation ; demande au Comité Central d'intervenir auprès des Pouvoirs Publics en faveur des cheminots lésés par cet abus de pouvoir.

Carcassonne (Aude).

Mai. — Conférence publique. M. Sarriguet étudia l'œuvre du poète Baudelaire ; il obtint un vif succès.

Castres (Tarn).

3 juin. — La Section proteste contre les exécutions sommaires ordonnées par les Conseils de guerre du front ; demande la mise en jugement des responsables et l'indemnisation des familles des victimes réhabilitées ; proteste contre la mobilisation de la classe 1919 ; demande la réintégration des cheminots et l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations.

Chailland (Mayenne).

Mai. — La Section : 1^o exprime le vœu que toutes les Sections de la Ligue interviennent auprès des Pouvoirs

Publiés en vue d'obtenir une remise de peine aux militaires condamnés qui n'ont eu qu'un moment de défaillance et ne sont pas visés par la loi d'amnistie ; 2° proteste contre les procédés inquisitoriaux employés par certains agents du fisc chargés de la perception des impôts.

Châteauneuf-sur-Loire (Loiret).

Juin. — Conférence publique. M. Guenat, président de la Fédération du Loiret, fait connaître aux applaudissements de l'auditoire, *Le but et l'action de la Ligue*.

Châtillon-en-Diois (Drôme).

21 mai. — La Section proteste contre la nomination d'un aumônier général catholique à l'armée du Rhin.

Cherbourg (Manche).

18 juin. — Sous la présidence de M. Mahieu, maire, notre secrétaire général, M. Henri Guernut, fait, au Grand Théâtre, dans une salle comble, une conférence sur *la Ligue des Droits de l'Homme et les événements actuels*. Il traite surtout de l'affaire Maupas. Le secrétaire du Syndicat départemental des instituteurs vient apporter à la Ligue les remerciements de son organisation. L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

« Les citoyens, rassemblés le 18 juin au Grand Théâtre de Cherbourg, Après avoir entendu la démonstration du citoyen Guernut :

Convaincus que les caporaux Maupas, Lefoulon, Girard, Lechat ont été condamnés à mort au mépris des règles élémentaires de la justice, sans enquête, après une instruction partielle et un simulacre de jugement ;

Qu'il n'a pas été démontré qu'ils aient reçu un ordre ou qu'ils s'y soient refusés ;

Qu'en tout cas, l'ordre était absurde, criminel, inexécutable ;

Félicitent la Ligue des Droits de l'Homme d'avoir entrepris courageusement la révision du procès ;

S'engagent à se joindre à elle et à lutter avec elle jusqu'à complète satisfaction, c'est-à-dire jusqu'à la réhabilitation des innocents et la punition des coupables.

Constantine (Constantine).

10 avril. — La Section : 1° proteste contre les arrestations arbitraires ; 2° adhère au vœu du Jury de la Seine en faveur de la liberté individuelle ; 3° demande l'abrogation de l'article 10 du Code d'Instruction criminelle.

Decazeville (Aveyron).

21 mai. — La Section proteste : 1° contre la commémoration officielle de la mort de Napoléon 1^{er} ; 2° contre le caractère confessionnel donné à la fête de Jeanne d'Arc.

Équeurdévill (Manche).

10 juin. — A l'occasion de la venue du secrétaire général dans la région, la Section avait fait une importante démonstration dans la rue avec le concours des Associations amies.

Dans la Salle des Fêtes de Paris et devant un très nombreux auditoire, M. Guenut a rapporté l'affaire des fusillés de Souain. L'ordre du jour de la Section de Cherbourg a été unanimement acclamé.

Fécamp (Seine-Inférieure).

21 mai. — La Section proteste : 1° contre la nomination d'un aumônier général de l'armée du Rhin ; 2° contre l'envoi d'un ambassadeur au Vatican ; émet le vœu que la base d'exonération de l'impôt sur les salaires soit reportée à 10.000 francs, avec une progression tenant compte des charges de famille.

Gien (Loiret).

1^{er} juin. — La Section approuve : 1° les résolutions du Congrès National ; 2° la campagne du Comité Central pour la révision des erreurs des Conseils de guerre ; félicite le Comité Central pour les réhabilitations obtenues.

Guebwiller (Haut-Rhin).

Mai. — Grand meeting en faveur de l'école laïque. M. GEsinger, adjoint au maire et président de Section de Strasbourg, y prend la parole au nom de la Ligue. L'assemblée : 1° réclame l'abrogation de la loi Falloux, qui subsiste en Alsace, et le respect de la neutralité scolaire ; 2° proteste contre la condamnation du communiste Altenbach, coupable d'avoir reproduit en Alsace un article de *l'Humanité*, publié impunément à Paris.

Indre (Loire-Inférieure).

5 juin. — La Section approuve l'action du Comité Central ; elle lui demande d'intervenir auprès du Gouvernement en vue de mettre fin aux menées cléricales.

La Croix-Saint-Leu (Eure).

Mai. — La Section : 1° proteste contre l'envoi d'un ambassadeur auprès du Vatican ; 2° demande que la durée du service militaire soit réduite au strict minimum et que les écoles professionnelles soient rendues accessibles à tous par l'attribution de bourses aux élèves pauvres et méritants.

La Ferté-Saint-Aubin (Loiret).

Juin. — La Section : 1° proteste contre les fêtes officielles organisées en l'honneur de Napoléon 1^{er} ; 2° demande des sanctions contre les auteurs des fusillades de Souain et de Flirey.

Lorient (Morbihan).

Juin. — La Section proteste contre les brimades, déplacements d'office et révocations dont sont l'objet les fonctionnaires et, en particulier, les membres de l'enseignement.

Loudun (Vienne).

13 mai. — Conférence publique et contradictoire d'un très vif intérêt. M. René Richard, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, parle de *l'Union des républicains dans la Ligue*.

Marseille (Bouches-du-Rhône).

4 juin. — Conférence publique par M. Fuchs, professeur au Lycée, sur *La propagande antirépublicaine*. L'assemblée proteste : 1° contre la circulaire du ministre de l'Instruction publique, en date du 13 mai dernier, qui dénie à certains membres de l'enseignement, le droit d'exprimer leur opinion en dehors de leur classe ; 2° contre l'obligation imposée aux instituteurs d'assister aux fêtes de Jeanne d'Arc et d'y conduire leurs élèves.

Monnetier-Mornex (Haute-Savoie).

21 mai. — La Section demande : 1° la révision du Code militaire et la suppression des Conseils de guerre ; 2° la suppression de la peine de mort ; 3° le châtiment des chefs militaires coupables de négligence ou d'abus de pouvoir ; exprime le vœu qu'une campagne soit menée en faveur de Marty et des militaires non visés par la loi d'amnistie.

Montargis (Loiret).

11 mai. — La Section s'associe aux protestations du Comité Central : 1° contre l'abus des détentions préventives ; 2° contre les poursuites intentées aux communistes pour délits d'opinion ; 3° contre les jugements iniques des Cours martiales et des Conseils de guerre ; demande que les responsables des exécutions criminelles soient recherchés et punis.

Morcenx (Landes).

5 juin. — La Section : 1° proteste contre les arrestations arbitraires ; 2° approuve la campagne du Comité Central pour la révision des erreurs militaires ; 3° demande le châtiment des officiers responsables de la mort des condamnés innocents.

Moulins (Allier).

1^{er} mai. — Très intéressante causerie de M. Paul Valençot, professeur au lycée Banville, sur *La Tolérance*.

La Section proteste contre la campagne de calomnies menée contre certains membres de l'enseignement public et, notamment, contre des institutrices.

Mulhouse (Haut-Rhin).

Mai. — La Section organise, avec le concours de l'Union locale des Syndicats ouvriers et des partis socialiste et communiste, un grand meeting de protestation en faveur des communistes condamnés pour délits d'opinion. M. Edouard Dreyfus, président de la Section, y prend la parole au nom de la Ligue. Les 2.000 assistants protestent contre l'application arbitraire des lois pénales françaises en Alsace et contre la condamnation du citoyen Altenbach, coupable d'avoir reproduit un article publié impunément à Paris.

Orange (Vaucluse).

Juin. — La Section proteste : 1° contre l'institution d'un fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc ; 2° contre le vote de la Chambre refusant l'allocation aux familles nombreuses, composées d'enfants naturels ; 3° contre les détentions préventives et les arrestations pour délits d'opinion ; 4° contre la récente circulaire du ministre de l'Instruction publique ; en dénonce l'illégalité ; invite le Comité Central à intervenir auprès des Pouvoirs publics pour en demander le retrait.

Orléans (Loiret).

5 juin. — La Section proteste : 1° contre l'envoi d'un ambassadeur au Vatican ; 2° contre la nomination d'un aumônier général catholique à l'armée du Rhin.

Paris (III).

23 mai. — La Section proteste contre l'envoi d'un ambassadeur au Vatican, en violation de la Constitution.

8 juin. — La Section donne une conférence pour Goldsky. M. Loewel, dans la langue claire, alerte et spirituelle qu'on lui connaît, montre le néant de l'accusation. L'innocence dolente, la réhabilitation s'impose.

M. Guernut soutient la même thèse par l'analyse des articles de Goldsky dans le *Bonnet Rouge* et *La Tranchée républicaine*. L'amendement que M. Ferdinand Buisson a fait voter récemment permet une révision. Mais Goldsky est mourant ; qu'on se hâte.

Paris (XII-XX).

21 mai. — Les trois Sections des 12° et 20° arrondissements, considérant qu'après les engagements pris par l'Allemagne, l'occupation de la Ruhr est inutile : 1° demandent la démobilisation de la classe 1919 ; 2° estiment que la France est trop endettée pour supporter des charges militaires écrasantes ; 3° demandent qu'une loi garantisse aux mobilisés la conservation de leur emploi civil.

Pons (Charente-Inférieure).

12 juin. — La Section proteste : 1° contre le caractère illégal de l'ambassade au Vatican ; 2° contre la nomination d'un aumônier général ; 3° contre la commémoration de la mort de Napoléon I^{er} ; 4° contre l'insuffisance de la loi d'amnistie ; 5° contre les poursuites intentées aux Syndicats des membres de l'enseignement laïque. Elle demande des sanctions contre les chefs responsables des erreurs de la justice militaire.

Quillan (Aude).

Mai. — Conférence publique très réussie par M. Magnot, de la Section de Carcassonne.

Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres).

5 juin. — Conférence publique par M. René Richard, avocat à la Cour d'appel de Poitiers. L'assemblée proteste : 1° contre l'envoi d'un ambassadeur auprès du Vatican ; 2° contre la nomination d'un aumônier général de l'armée du Rhin ; 3° contre les crimes des Conseils de guerre et des Cours martiales dénoncés par la Ligue ; demande : 1° des sanctions contre les officiers responsables de l'exécution des militaires innocents ; 2° la suppression de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Elle unit dans un même sentiment de reconnaissance la mémoire des grands républicains Jaurès et Combes.

Sidi-Abdallah (Tunisie).

2 juin. — La Section proteste contre l'application de la journée de 6 h. 1/2 aux ouvriers des arsenaux ; demande au Comité Central d'obtenir du Gouvernement le paiement des indemnités de cherté de vie non perçues par ces ouvriers et le respect des principes égalitaires de 1789.

Saint-Amand-Montroind (Cher).

Mai. — La Section félicite le Comité Central pour sa campagne contre les erreurs de la justice militaire ; demande la réhabilitation des victimes et le châtiement des coupables.

Saint-Junien (Haute-Vienne).

7 juin. — Très intéressante conférence de M. Marcel Bonnet sur *L'affaire Malvy*.

Saint-Lô (Manche).

20 juin. — A la Salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de M. le pasteur Morin, M. Guernut relate les incidents qui ont amené la condamnation des quatre copieurs de la Manche, condamnés à Souain. Un témoin de l'attaque confirme le récit fait par M. Guernut.

Mme Lefoulon, compagne d'un des fusillés, assiste à la réunion et est l'objet, de la part de l'assistance, d'une discrète et respectueuse manifestation de sympathie.

Saint-Omer (Pas-de-Calais).

5 juin. — Conférence publique, sous la présidence de M. Wiscart, président de la Section. M. Coblenz, président de la Section d'Abbeville fait connaître l'œuvre de la Ligue. M. Samuel, secrétaire de la même Section, étale devant le public attentif les iniquités commises par les Conseils de guerre. L'assemblée proteste contre les crimes commis par la justice militaire, demande la réhabilitation ou la libération des victimes et le châtiement des chefs responsables.

Saint-Varent (Deux-Sèvres).

Avril. — La Section proteste : 1° contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican ; 2° contre la préparation militaire obligatoire ; 3° contre les procès d'opinion et les détentions injustifiées ; 4° contre les impôts actuels ; 5° contre les attaques injustes dont sont l'objet certains membres républicains de l'enseignement ; félicite ces maîtres ; s'associe à la protestation du jury de la Seine en faveur de la liberté d'opinion ; demande un service militaire de courte durée et la reprise des relations avec la République russe.

Tonneins (Lot-et-Garonne).

28 mai. — La Section proteste : 1° contre la reprise illégales des relations diplomatiques avec le Vatican ; 2° contre la justice militaire, juridiction d'exception ; demande : 1° des poursuites contre les auteurs responsables des crimes des Conseils de guerre ; 2° des réparations pour les familles des victimes.

Toulon (Var).

19 mai. — Causerie très intéressante du citoyen Bouglé sur le Bloc des Gauches. La Section : 1° demande l'amnistie totale pour tous les soldats condamnés par les Conseils de guerre et la mise en jugement des responsables des tueries de Vingré, de Souain, etc. ; 2° proteste contre l'attribution aux dix industriels des Régions libérées d'indemnités hors de proportion avec les dommages qu'ils ont subis.

Trappes (Seine-et-Oise).

14 mai. — La Section : 1° proteste contre la mobilisation de la classe 1919 ; réclame sa démobilisation immédiate ; 2° demande que tous les responsables des « erreurs » des tribunaux militaires et, notamment, les auteurs des drames de Souain et de Vingré soient traduits devant la justice ; 3° émet le vœu que le Comité Central engage une campagne en vue d'obtenir que la lumière soit faite sur l'affaire Vilgrain ; 4° proteste contre les menées antirépublicaines et imperialistes du Gouvernement et notamment contre la nomination d'un aumônier général de l'armée du Rhin.

Ussel (Corrèze).

23 avril. — La Section proteste : 1° contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican ; 2° contre le caractère politique donné à la commémoration de la mort de Napoléon I^{er} ; approuve les vœux sur l'École démocratique proposés au Congrès par M. Ferdinand Buisson ; demande que l'école laïque soit défendue par le Gouvernement contre les attaques dont elle est l'objet.

Vailly (Aisne).

5 juin. — La jeune Section donne sa première réunion publique. M. Doucédame, délégué au Congrès de Paris, rapporte les délibérations et résolutions de la Ligue sur la reconstruction des Régions libérées et assure la population du concours de la Ligue, pour défendre les droits trop souvent méconnus de nos sinistrés. M. Ringier, député, montre que la Ligue offre le meilleur terrain aux républicains de toutes nuances, en dehors et au-dessus de leurs programmes particuliers pour réaliser une union plus que jamais nécessaire. M. Guernut fait connaître, et particulièrement à l'aide d'exemples locaux, l'œuvre de la Ligue.

Un royaliste soutient la contradiction, faisant le procès d'une Ligue qu'il juge à la fois germanophile et turbulente. Sur le premier point, M. Ringier montre combien sont dangereux pour la cause de la France et de la paix les pangermanistes de chez nous, c'est-à-dire les gens de l'Action Française. Enfin, pour répondre au reproche de turbulence adressé à la Ligue, M. Guernut conte, au milieu des rires de l'assistance, l'histoire des comploteurs de l'Action Française.

MISES AU POINT

La Ligue et les communistes

A. M. FROSSARD, SECRÉTAIRE DU PARTI COMMUNISTE.

Mon cher Frossard,

Vous me posez trois questions. Voici mes trois réponses :

1° Vous écrivez : « Au lendemain de la publication de la circulaire Bérard, un membre éminent de la Ligue a demandé à Guernut de réunir le Comité Central » et vous ajoutez textuellement :

« Est-il exact que lui, Guernut, s'y soit refusé? »

Je réponds : « C'est inexact, entièrement inexact, tout ce qu'il y a de plus inexact. » Au lendemain de la publication de la circulaire Bérard, spontanément, sans y être invité par personne, j'ai porté la question en tête de l'ordre du jour de notre prochaine réunion. Le Comité devait se réunir le 6. Pour des raisons d'ordre matériel, la réunion a été ajournée au 13 ; la question restée à l'ordre du jour du 13 et en tête.

Et voilà pour le premier point.

2° Vous dites, en second lieu, que « les 70 cambriolages policiers de l'autre semaine » chez les militants communistes « n'ont pas attaché à la Ligue un mot de protestation ».

Réponse : J'ai eu l'occasion de vous écrire hier, avant que votre article parût, une lettre privée dont je n'ai pas gardé copie et où l'on peut lire quelque chose comme ceci :

« Je ne connais de cette affaire que ce que la presse a publié en divers sens. Vous conviendrez que ce n'est point sur ces bases fragiles et un peu contradictoires qu'on peut édifier une protestation digne de vos camarades et dignes de nous. Quand nous nous sommes occupés du premier « complot », nous étions autrement éclairés. Mais, j'y pense : Vous êtes, mon cher Frossard, secrétaire général du Parti Communiste ; vous avez certainement, sur ce point, réuni des renseignements. Ayez l'obligeance de nous les faire tenir, et alors, nous ayant mis à pied d'œuvre, vous aurez le droit de nous juger.

« Vous voulez bien, mon cher Frossard, nous rappeler l'exemple de notre président Pressensé. Or, Pressensé avait coutume de s'informer avant d'agir ; permettez-nous de faire comme lui. Jusqu'ici, ni les communistes ni les autres n'ont eu à le regretter. »

A cette lettre, je n'ai pas un mot à changer. Et voilà pour le second point.

3° Enfin, parlant de notre président, M. Buisson, vous lui prêtez les pensées que voici :

Les communistes? des républicains qui veulent aller jusqu'au bout de la République? des révolutionnaires qui prétendent qu'une Révolution politique ne réalise qu'une égalité dérisoire et purement formelle si elle ne s'accompagne d'une Révolution économique?

Le président Buisson s'indigne et s'effare de tant d'audace et le secrétaire général Henri Guernut traduit en considérants juridiques cette indignation et cet effarement.

Réponse. Deux citations :

a) La première est tirée d'un tract que nous remettons à tous nos ligues et qui en est aujourd'hui à son 200^e mille ; l'auteur en est Ferdinand Buisson :

Vaines abstractions que les formules purement politiques qui s'évanouissent dès qu'apparaît la réalité économique! Quelle abstraction, quelle dérision, qu'une liberté et une égalité qui se réalisent une minute tous les quatre ans devant l'urne électorale.

Quel mensonge de prétendre qu'ils sont libres, qu'ils sont égaux des autres, ceux qui, pour vivre, sont obligés de subir la loi du maître et les conditions de l'employeur! Le Travail serf du Capital est la négation même des Droits de l'Homme...

Ici, il ne s'agit plus d'injustices lésant un particulier. C'est une injustice organique, c'est-à-dire sur laquelle repose notre organisation sociale ; le plaignant qui requiert l'aide de la Ligue, c'est toute la classe ouvrière.

Il fallait bien répondre et la Ligue n'a pas hésité...

Faut-il dire qu'elle fut accusée de socialisme, de syndicalisme révolutionnaire (on ne parlait pas encore de bolchevisme)? Elle tint bon et on la voit, depuis lors, toujours au nom des Droits de l'Homme, s'élever contre toutes les restrictions brutales ou hypocrites au droit commun des travailleurs...

b) Le Congrès qui s'est tenu à Paris, il y a quinze jours, a adopté à la presque unanimité — il n'y a que vos amis qui aient voté contre — l'ordre du jour suivant :

La Ligue... soutient publiquement qu'il n'y a pas de liberté politique dans le servage économique, que la société vraiment démocratique fondera la propriété sur le travail, abolira la lutte de classes en abolissant les classes et assurera, en tout homme, par une égalité réelle, le respect de la personne humaine.

Mon cher Frossard, parlez-vous encore, après cela, d'indignation et d'effarement.

Le débat qu'a ouvert Henri Guernut, concluez-vous, « je l'en prévins, ne tournera pas à son avantage ».

Mon cher Frossard, je vous en prévins à mon tour, je suis pleinement rassuré. On a toujours l'avantage quand on dit la vérité et quand on l'établit par des faits, par des textes, par des preuves.

Bien cordialement à vous.

(8 juin 1921)

HENRI GUERNUT.

A propos de la circulaire Bérard

A. M. A. DUNOIS, SECRÉTAIRE DE L' « HUMANITÉ »

Mon cher Dunois,

Vous avez publié dans votre numéro d'avant-hier matin, sous le titre « L'Ukase de M. Bérard », un article qui nous a profondément surpris :

Dans son dernier Congrès, écrit votre collaborateur anonyme, la Ligue des Droits de l'Homme a prononcé la condamnation capitale contre les idées d'extrême-gauche, notamment contre la dictature du prolétariat et contre le communisme.

J'ai souligné les mots que l'auteur de l'article a mis entre guillemets.

Plus loin, parlant de la circulaire de M. Léon Bérard qui menace les fonctionnaires communistes, il a ajouté :

Sur le fond des choses, la Ligue des Droits de l'Homme est d'accord avec lui.

Et cela est suivi de cette signature inattendue : *Un Universitaire*.

Je ne veux répondre que deux mots :

1° Vous pouvez prendre une à une les résolutions de notre dernier Congrès, il n'y est question nulle part ni de « communisme » ni de « dictature du prolétariat ». De mon temps, les universitaires étaient gens scrupuleux, qui ne mettaient entre guillemets que des citations authentiques.

2° Votre collaborateur anonyme avait sous les yeux le texte de M. Bérard ; il ne possédait point la résolution de la Ligue ; il ne pouvait la posséder puisqu'elle

n'a pas encore paru; elle paraîtra d'ici au 17, au moment utile. Alors — mais alors seulement — votre soi-disant « universitaire » verra si, sur le fond des choses, nous sommes d'accord avec M. Bérard... De mon temps, les universitaires étaient gens sérieux qui attendaient de connaître une opinion avant de la juger.

Vous avez bien voulu, mon cher Dunois, m'assurer obligeamment que cette mise au point serait insérée dans l'*Humanité*. Je vous en remercie et vous prie de me croire bien cordialement à vous.

(8 juin 1921.)

HENRI GUERNUT.

Cette lettre du 8 juin a été publiée dans l'*Humanité* du 16, et non sans y subir quelques mutilations. Ce sont là méthodes nouvelles. Nous devons que l'« Universitaire » a dû passer par là...

Memento Bibliographique

— C'est un livre à méditer et à relire que celui que le Dr ROBERT LASCAUX vient de consacrer à *La Production et la Population* (Paris, Payot, 9 fr.). Il y pose et démontre des thèses qui débarrassent la question des principaux sophismes ou lieux communs dont on se plait à l'encombrer. La population est en rapport direct avec la production des denrées et objets indispensables. Celle-ci dépend surtout de la formation et de l'affectation des capitaux ainsi que de l'organisation du travail. Vouloir accroître la natalité sans réformer préalablement les conditions économiques de la nation, ce n'est pas travailler à l'accroissement de la population, mais bien à l'augmentation de la mortalité. Il y a, pour chaque moment du système économique en vigueur, un optimum de population représenté par un nombre que rien ne saurait modifier, si ce n'est le passage à un nouvel état économique. Puissent les préceptes obscurément du repeuplement sans conditions méditer le vigoureux ouvrage du Dr LASCAUX et nous faire grâce ensuite de leur importun vacarme.

— M. MAX TURBANN examine, dans l'esprit de charité, et à la lumière de la doctrine réaliste qui inspire l'encyclopédie *Reum Novarum*, les *Problèmes sociaux du travail industriel* (Paris, Gablada, 7 fr.). Il étudie successivement la limitation de la journée de travail, le sursalaire familial la part des ouvriers dans la gestion des entreprises, l'actionnariat ouvrier et la législation internationale du travail. Sur tous ces problèmes, il apporte une documentation abondante et des vues d'une générosité réaliste.

— Les travailleurs agricoles s'organisent; ils ont créé récemment leur Fédération Nationale française et le *Compte rendu de leur Congrès* (Ed. de la Fédération, 1921), tenu à Limoges, l'an dernier, nous apporte un programme complet d'amélioration du sort de l'ouvrier agricole ainsi qu'un examen suggestif des principales questions d'économie rurale.

— M. ERNEST TISSERAND annonce avec une férocité joyeuse et une perspicacité souvent pénétrante, la onse qui menace les milieux financiers de notre pays, dont le grand péché sera d'avoir aggravé la situation économique générale par appât de profits personnels. Ses *Finances d'un dictateur* (Paris, Grés, 7 fr.), écrites il y a un an, peuvent paraître prophétiques en bien des pages. Quant aux remèdes qu'il préconise et dont le principal est l'impôt sur le capital, peut-être n'est-il plus temps, aujourd'hui, de les appliquer.

— L'assainissement financier demeure cependant une nécessité profonde de l'après-guerre. MM. COÛTEYAS et DE TOMAZ contribuent à l'étude de la question par un ouvrage sur *l'Organisation du crédit* (Paris, Glard, 7 fr.). Ils reprennent les critiques souvent formulées contre nos banques, les comparaisons souvent instituées entre elles et les banques étrangères, mais ne consacrent que quelques pages (118 à 228) à l'exposé de leur système constructif, trop sommaire pour pouvoir être apprécié.

— M. HENRI LAMBERT, maître de verrerie à Charleroi, victime de la guerre, est un pacifiste convaincu, en même temps qu'un libre-échangiste déterminé. Il expose ses doctrines dans un livre abondant et plein de verve, et qu'il intitule: *Par Economica* (Alcan, 1921). Nous

souhaitons qu'il soit lu et que les idées qu'il contient inspirent la conduite des conducteurs de peuples.

— Comment choisir une profession? Ce choix tend à ne plus être laissé au hasard, grâce à l'*Orienteur professionnel*, dont les principes commencent à être appliqués. Le docteur AMAR, dans un petit ouvrage qui porte pour titre le nom même de cette technique nouvelle, nous en décrit les méthodes, l'application, les résultats (Dunod, 5 fr. 50).

— Dans une légère plaquette, agréablement illustrée, M. GEORGES LEYGUES, ancien ministre de la Marine, rend hommage aux mérites de son prédécesseur COLBERT et de son œuvre (Berger-Levrault, 2 fr.).

— M. LÉONCE JUCR publie, sous ce titre: *Notre abdication politique* (Paris, Bossard, 6 fr.), la première partie d'un « Essai d'introduction à l'étude des origines de l'Europe nouvelle ».

— M. B. RAYNAUD étudie le *Contrat collectif de travail en France* (Paris, A. Rousseau, 12 fr. 50) dans un livre substantiel et qui, par la minutieuse analyse méthodique qu'il contient de notre loi du 25 mars 1919, pourra servir de guide pratique aux syndicaux appelés à conclure des contrats collectifs. L'auteur apporte dans ce livre d'utiles renseignements sur le développement pris, depuis quelques années, par ces conventions collectives, dans la plupart des nos industries. — R. P.

Nombre de nos lecteurs n'ont pas oublié ces « Propos d'Alain », — petits chefs-d'œuvre de forme et de pensée, — que la *Dépêche de Rouen* publiait quotidiennement avant la guerre.

Les *Libres Propos* (Journal d'Alain) reparaissent maintenant par groupe de sept, en une revue hebdomadaire. Les numéros d'édition soignée de format commode, en peuvent être aisément réunies en volumes. — Abonnements: 1 mois, 5 francs; 3 mois, 15 francs; 6 mois, 27 francs; un an, 48 francs. Les abonnements sont reçus par M. Michel Alexandre, Imprimerie Coopérative « La Laborieuse », rue Vuille-Jonnais, Nîmes (Gard). — M. N.

M. JOURET: *Le plus grand et le plus urgent des problèmes*. — Sous ce titre un peu vague, notre collègue lyonnais vient de réunir en une élégante plaquette de 47 pages, une série d'études parues dans la *Paix organisée* et dans la *Société des Nations*, Société des Nations, régionalisme international, libre-échange, impôt sur le capital, ces graves questions y sont traitées avec une verve originale et soutenue. Pour finir, une très curieuse adaptation politique des *Animas malades de la peste*, (Chez l'auteur, 3, boulevard des Casernes, Lyon, 1 fr.). — H. B.

LIVRES REÇUS

Bloud et Gay, 3, rue Garancière:

R. POINCARÉ: *Messages, discours, allocutions, lettres et télégrammes*, 10 francs.

Boccard, 1, rue de Médicis:

MAIGNAN: *Régionalisme esthétique sociale*, 6 francs.

Garroni, 23, place Mignonelli, Rome:

G. KERNALY-BEY: *Le Martyre d'un Peuple. — L'assassinat d'un peuple*.

Hachette, 73, boulevard Saint-Germain:

E. LAVISSE: *Histoire de France contemporaine III; Le Consulat et l'Empire*, par M. G. PARIZET.

Le Flambeau, 58, rue Coudenberg, Bruxelles:

M. MURÉ: *Le Massacre de Marache*.

Les Humblés, 4, rue Descartes:

LAZARÉ: *Anarchie*, 2 francs.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Le Gérant: CHARLES BOUTELANT.



Imp. Centrale de la Bourbe
117, Rue Réaumur
PARIS